
Rapport d'information du FIDA relatif à la durabilité, à jour au 31 décembre 2024

Cote du document: EB 2025/144/R.23/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 17

Date: 23 avril 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.

Questions techniques:

Allegra Saitto

Directrice et Contrôleur
Division du Contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Dony Mazingaizo

Spécialiste principal des finances
Division du Contrôle financier
courriel: d.mazingaizo@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Introduction	1
A. Préambule et structure du rapport	1
B. Engagement du FIDA pour le climat, l'environnement et la biodiversité et justification de l'adoption des Normes internationales d'information financière sur la publication d'informations en matière de durabilité	2
II. Méthodologie adoptée pour la publication d'informations sur la durabilité	2
A. Composantes prises en compte dans l'évaluation du caractère significatif	4
B. Participation des parties prenantes	5
C. Résultats de l'évaluation du caractère significatif	5
III. Gouvernance	5
A. Vue d'ensemble de la structure de gouvernance du FIDA	5
B. Gouvernance relative aux possibilités et risques liés aux changements climatiques	7
IV. Stratégie	8
A. Modèle opérationnel et chaîne de valeur du FIDA	8
B. Cadre stratégique du FIDA	12
C. Aperçu des stratégies de gestion des risques climatiques	12
D. Aperçu du plan d'action du FIDA pour la durabilité des projets	14
E. Approche suivie pour la planification de la transition et l'alignement sur l'Accord de Paris	15
F. Résilience face aux changements climatiques	16
G. Engagement en faveur de la finance durable	16
H. Gestion des placements au FIDA	16
I. Description des possibilités et risques liés aux changements climatiques	17
J. Définition des horizons temporels	18
K. Approche stratégique de la durabilité institutionnelle	18
V. Gestion des risques	21
A. Aperçu de la gestion des risques au FIDA	21
B. Gestion des risques financiers et non financiers liés au climat	23
VI. Indicateurs et cibles	23
A. Indicateurs et cibles liés aux opérations en aval du FIDA	23
B. Émissions financées	27
C. Indicateurs et cibles relatifs aux activités internes	28
VII. Considérations et limites clés en lien avec le présent rapport	32
VIII. Prochaine étape	33
IX. Mise en garde	33
X. Correspondance détaillée entre le rapport et les obligations en matière d'informations énoncées dans la norme IFRS S2	35
Annexes	
I. Description détaillée de quelques-uns des sujets, possibilités et risques importants liés aux changements climatiques qui ont été recensés	36
II. Indicateur des émissions financées	41
Appendice	
Bibliography	

Sigles et acronymes

COSOP	programme d'options stratégiques pour le pays
ESG	environnement, société et gouvernance
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
IFRS	Normes internationales d'information financière
IFRS S1	Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité
IFRS S2	Informations à fournir en lien avec les changements climatiques
IOE	Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
ISSB	Conseil international des normes de durabilité
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
ODE	Bureau de l'efficacité du développement
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
RIDE	Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement
RIME	Rapport sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales
RMO	Bureau de la gestion globale des risques

I. Introduction

A. Préambule et structure du rapport

1. Reconnaissant l'importance, pour les parties prenantes, de la fiabilité de la publication d'informations sur la durabilité, les administrateurs de la Fondation des normes internationales d'information financière (Fondation IFRS) ont créé le Conseil international des normes de durabilité (ISSB) à la COP26, en novembre 2021. L'objectif de cette initiative était de renforcer la cohérence et la qualité globales de la publication d'informations sur la durabilité de manière comparable aux normes d'information financière. Puis, le 26 juin 2023, l'ISSB a publié les normes inaugurales, la norme IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et la norme IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques. La norme IFRS S1 instaure des obligations générales en matière de publication d'informations. Les entités auxquelles elle s'applique sont tenues de détecter, évaluer, hiérarchiser et suivre les possibilités et risques, et d'appliquer des cadres conceptuels pour représenter fidèlement l'information financière liée à la durabilité. La norme IFRS S2 impose la communication des informations significatives relatives aux risques climatiques et aux possibilités liées aux changements climatiques.
2. La publication de ce rapport, qui accompagne les états financiers consolidés pour l'exercice 2024, est une mesure préalable à l'application des Normes internationales d'information financière sur la publication d'informations en matière de durabilité, l'objectif étant d'assurer la pleine conformité avec les normes IFRS S1 et S2 pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2025. L'assurance procurée par l'audit ne s'appliquera pas au présent rapport.
3. Ce rapport présente des informations sur les possibilités et risques liés aux changements climatiques sur la période de 12 mois qui a pris fin le 31 décembre 2024. Il comprend les éléments d'information pertinents relevant des normes IFRS S2 et S1¹, en ce qui concerne la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les indicateurs et les cibles.
4. La durabilité fait partie intégrante du mandat du FIDA et se reflète dans ses politiques, stratégies et programmes. Le présent rapport s'appuie sur des documents déjà publiés par le FIDA, par exemple le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), le Rapport sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales (RIME) et le Rapport sur l'action climatique. En général, ces rapports sont publiés après l'approbation des états financiers du FIDA par le Conseil d'administration (généralement lors de sa session annuelle de printemps). Conformément aux Normes internationales d'information financière sur la publication d'informations en matière de durabilité, le présent rapport intègre des considérations de proportionnalité en tenant compte de ces différences de calendrier et, lorsque c'est possible, reprend les informations disponibles les plus récentes.
5. Le FIDA a tenu compte des allégements transitoires pertinents prévus par les normes IFRS S1 et S2². Il s'agit en particulier des allégements suivants:
 - fournir des informations qui ne portent que sur les possibilités et risques liés aux changements climatiques, conformément à la norme IFRS S2;

¹ Par ailleurs, les directives d'application publiées par l'ISSB relatives aux normes IFRS S1 et S2 ont été prises en compte. Le FIDA a en outre consulté d'autres sources telles que les directives d'application du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe.

² Pour faciliter leur adoption initiale, les normes IFRS S1 et S2 comportent des dispositions transitoires (cf. IFRS S1 – annexe E, Date d'entrée en vigueur et dispositions transitoires, et IFRS S2 – annexe C, Date d'entrée en vigueur et dispositions transitoires).

- l'absence de présentation d'informations comparatives pour la période antérieure à l'exercice 2024 en ce qui concerne les montants indiqués dans certaines parties du rapport.

B. Engagement du FIDA pour le climat, l'environnement et la biodiversité et justification de l'adoption des Normes internationales d'information financière sur la publication d'informations en matière de durabilité

6. Au cours de la période couverte par la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11)³, le FIDA s'est engagé à accroître les investissements tenant compte des questions d'environnement, de changements climatiques, de jeunesse, d'égalité femmes-hommes et de nutrition. Actuellement, le FIDA élaborer un nouveau Cadre stratégique pour la période 2025-2031, qui renforcera encore l'accent mis sur ces questions. Le Fonds prépare également une nouvelle stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité pour la période 2025-2031, pour approbation par le Conseil d'administration à sa session de mai 2025, et une feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris, qui sera présentée pour information.
7. Les investisseurs et les agences de notation cherchent des informations fiables, comparables et cohérentes, élaborées en fonction des besoins des investisseurs, en ce qui concerne la durabilité et les possibilités et risques liés aux changements climatiques. En juillet 2023, l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)⁴ a annoncé son approbation⁵ des normes IFRS d'information sur la durabilité, envoyant ainsi un signal fort aux juridictions du monde entier, signifiant que les normes de l'ISSB peuvent être utilisées sur les marchés financiers, permettant d'intégrer les risques et les possibilités liés à la durabilité, et facilitant l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données.
8. En outre, le FIDA participe activement au forum des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement sur l'information sur la durabilité et les questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG), partageant ses pratiques et s'alignant sur les stratégies d'évaluation du caractère significatif et les pratiques en matière de communication d'informations. Cette approche collective vise à améliorer la qualité de la publication des informations sur la durabilité et la cohérence de ces informations entre les institutions.
9. Le FIDA a à cœur de s'aligner sur les objectifs internationaux en matière de durabilité, l'ambition étant de devenir une référence pour les entreprises et les décideurs. Par exemple, le Fonds contribue activement à la réalisation de 16 des 17 objectifs de développement durable créés par les Nations Unies.

II. Méthodologie adoptée pour la publication d'informations sur la durabilité

10. Les normes IFRS S1 et S2 sont complexes et requièrent la définition de sujets importants relatifs à la durabilité applicables au FIDA ainsi qu'une présentation de la gouvernance, des stratégies, de la gestion des risques, des indicateurs et des objectifs⁶ relatifs à chaque sujet important. Ces sujets doivent être documentés et faire l'objet d'une communication d'informations annuelle. Pour assurer la bonne

³ Cadre stratégique du FIDA 2016-2025: Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural.

⁴ L'OICV est l'organisme international qui regroupe les régulateurs des principales Bourses dans le monde. Elle est reconnue comme le principal producteur de normes destinées aux marchés financiers, lesquelles s'appliquent à plus de 95% des marchés de titres dans le monde.

⁵ L'approbation des normes IFRS d'information sur la durabilité est consultable (en anglais) à l'adresse suivante: <https://www.iosco.org/news/pdf/IOSCONEWS703.pdf> – document consulté le 21 février 2025.

⁶ Cette structure s'appuie sur les normes élaborées par l'ancienne Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, qui font désormais partie des normes de l'ISSB.

application des normes IFRS d'information sur la durabilité, le FIDA a adopté l'approche structurée qui suit:

- réalisation d'une analyse des lacunes pour comprendre où se situe le FIDA par rapport aux exigences des normes IFRS d'information sur la durabilité, et pour recenser les sujets importants qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur les perspectives financières du FIDA et les composantes pertinentes de la chaîne de valeur du FIDA;
 - réalisation d'une évaluation du caractère significatif en lien avec les sujets et les impacts, risques et possibilités qui s'y rapportent;
 - détermination d'indicateurs et de cibles permettant de mesurer les possibilités et risques importants (s'ils n'ont pas déjà été établis);
 - élaboration d'un plan pluriannuel relatif à la publication d'informations sur la durabilité et aux contrôles relatifs à la publication d'informations sur les questions ESG;
 - réalisation de mesures sur ces possibilités et risques importants relatifs à la durabilité au cours de l'année;
 - présentation du rapport sur la durabilité prévu par les normes IFRS contenant des informations sur la gouvernance, les stratégies, la gestion des risques, les cibles et les indicateurs relatifs à chaque sujet important, joint aux états financiers consolidés.
11. Un groupe de travail interdivisions a été créé en interne pour coordonner les efforts menés en matière de publication d'informations sur la durabilité et garantir la représentation des différentes équipes travaillant au FIDA.
 12. En particulier, l'analyse des lacunes a fait ressortir des domaines d'amélioration, pour lesquels des mesures ont été prises, telles que l'élaboration d'une version révisée de la stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité et de la feuille de route destinée à aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris.
 13. Après l'analyse des lacunes, le FIDA a entrepris l'évaluation du caractère significatif en dressant dans un premier temps une longue liste préliminaire d'impacts relatifs aux questions ESG qui découlent des activités en amont, des activités internes du FIDA ou de ses opérations en aval. Les sujets pertinents ont été regroupés en 17 sujets des informations à fournir relatifs à la durabilité⁷, lesquels figurent dans le tableau 1 ci-après.

⁷ Le présent rapport indique, par souci d'exhaustivité, l'ensemble des 17 sujets relevant du processus d'évaluation du caractère significatif. Toutefois, il ne présente que des informations relatives aux possibilités et risques liés aux changements climatiques, conformément à la norme IFRS S2.

Tableau 1
Sujets relatifs à la durabilité

Nombre	Sujets des informations à fournir relatifs à la durabilité ^a	Catégorie ESG ^b	Composante de la chaîne de valeur ^c
1	Adaptation aux changements climatiques	E	Activités internes, opérations en aval
2	Atténuation des changements climatiques	E	Activités internes, opérations en aval
3	Biodiversité	E	Activités internes, opérations en aval
4	Eau	E, S	Activités internes, opérations en aval
5	Déchets	E	Activités internes, opérations en aval
6	Pollution	E	Activités internes, opérations en aval
7	Finance durable	E, S	Chaîne de valeur entière ^d
8	Inclusion financière et accès aux marchés	S	Opérations en aval
9	Réinstallation	S	Opérations en aval
10	Diversité, équité et inclusion	S	Activités internes, opérations en aval
11	Conditions de travail – au sein du personnel du FIDA	S	Activités internes
12	Conditions de travail – dans la chaîne de valeur	S	Opérations en aval
13	Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	S	Opérations en aval
14	Droits des bénéficiaires et des utilisateurs finaux	S	Opérations en aval
15	Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit et les investissements	G	Activités internes
16	Éthique des affaires	G	Activités internes, opérations en aval
17	Sécurité des données	S, G	Chaîne de valeur entière

^a Dans les normes IFRS S1 et S2, l'expression « sujet des informations à fournir » est définie comme suit: « possibilité ou risque particulier lié à la durabilité qui découle des activités menées par les entités d'un secteur d'activité donné, tel qu'il est mentionné dans une Norme IFRS d'information sur la durabilité ou une norme du SASB ».

^b Les catégories ESG sont les catégories utilisées pour regrouper les sujets relatifs à la durabilité dans le présent rapport. D'autres types de catégorisation existent dans différents cadres pour la publication d'informations sur la durabilité ou dans différentes sources d'orientations.

^c Pour plus d'informations, voir le paragraphe A de la section IV, qui traite du modèle opérationnel et de la chaîne de valeur du FIDA. Conformément à la norme IFRS S1, la chaîne de valeur englobe les interactions, les ressources et les relations auxquelles l'entité a recours et sur lesquelles elle s'appuie tout au long du cycle de création de ses produits et services (conception, livraison, consommation et fin de vie), y compris celles qui se rattachent au fonctionnement de l'entité. Les possibilités et risques liés à la durabilité peuvent survenir tout au long de la chaîne de valeur, et avoir des conséquences financières potentielles et/ou réelles pour l'organisation.

^d La chaîne de valeur entière comprend les activités en amont, les activités internes et les opérations en aval.

14. Sur ces 17 sujets, l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des changements climatiques, la biodiversité, l'eau, les déchets, la pollution et la finance durable ont été répertoriés comme liés à l'environnement, au climat et à la biodiversité.
15. Conformément aux meilleures pratiques et aux obligations instaurées par les normes IFRS d'information sur la durabilité, le FIDA a associé les sujets pertinents aux impacts, risques et possibilités dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur les opérations et les perspectives financières du FIDA. Ces travaux approfondis ont inclus une évaluation du caractère significatif au niveau des sous-sujets également.

A. Composantes prises en compte dans l'évaluation du caractère significatif

16. Le FIDA a réalisé une évaluation du double caractère significatif pour déterminer les impacts, risques et possibilités concernés, conformément aux directives relatives à l'évaluation du caractère significatif publiées par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe⁸. Des informations plus détaillées sont présentées à la section VII du présent rapport.

⁸ Document consultable (en anglais) à l'adresse suivante:
https://www.efra.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/IG%20201%20Materiality%20Assessment_final.pdf
– consulté le 19 février 2025.

B. Participation des parties prenantes

17. Les parties prenantes concernées ont participé à l'identification et à l'évaluation des sujets relatifs à la durabilité ainsi que des impacts, risques et possibilités. Ces activités ont notamment consisté à interagir avec des parties prenantes internes, considérées comme spécialistes, et avec des parties prenantes externes, telles que les membres du Comité d'audit du FIDA, impliquant ainsi les États membres du FIDA.

C. Résultats de l'évaluation du caractère significatif

18. Des seuils ont été établis pour les impacts, risques et possibilités. Ces seuils ont été fixés à partir des notes moyennes attribuées à chaque impact, risque ou possibilité. Chaque impact, risque ou possibilité ayant obtenu une note supérieure au seuil établi a été jugé potentiellement significatif pour le FIDA.
19. Au terme du processus d'évaluation du caractère significatif, les 17 sujets ont tous été jugés significatifs⁹. Toutefois, le présent rapport ne couvre que les sujets en lien avec le climat, l'environnement et la biodiversité, conformément à la norme IFRS S2.

III. Gouvernance

A. Vue d'ensemble de la structure de gouvernance du FIDA

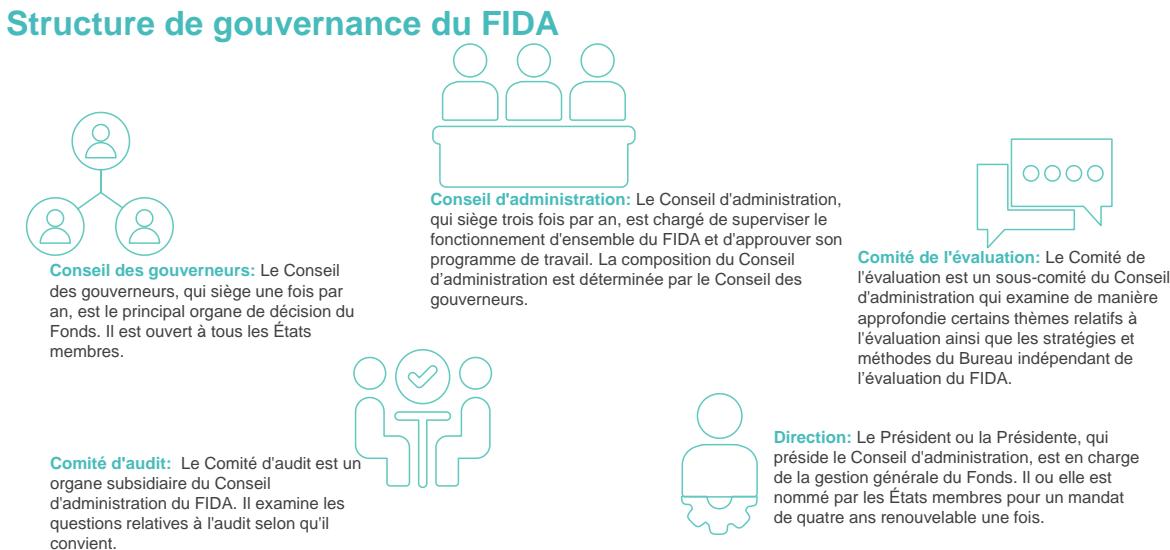
20. Les modalités de gouvernance du FIDA sont solides, une grande importance étant accordée à la responsabilité, à la transparence et à la participation des parties prenantes. Le FIDA a mis en place des cadres et des politiques lui permettant d'être en mesure de rendre des comptes à ses parties prenantes et de mener ses opérations en toute transparence.
21. Le Conseil des gouverneurs est la principale instance de décision du FIDA. Tous les États membres y sont représentés, et tous les pouvoirs du Fonds lui sont dévolus. Il peut déléguer ses pouvoirs au Conseil d'administration dans la limite des dispositions établies par l'Accord portant création du FIDA. Le Conseil d'administration est responsable de la conduite des opérations générales du Fonds et exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par l'Accord portant création du FIDA ou qui lui sont délégués par le Conseil des gouverneurs. Le Président est le représentant juridique du FIDA. Sous la direction du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration, il dirige, organise, nomme et gère le personnel du Fonds, et est responsable de la conduite des activités de l'institution.
22. Le Conseil d'administration a toute autorité pour décider du programme de travail, approuver les projets, et adopter ou recommander des actions, sous réserve de l'approbation finale du Conseil des gouverneurs, en ce qui concerne les questions relatives au budget administratif annuel, aux demandes d'admission en qualité de Membre et aux effectifs du FIDA. Le Conseil d'administration supervise la gestion des risques et approuve les politiques relatives à la gestion des risques ainsi que les déclarations sur l'appétence pour le risque, conformément à la Politique de gestion globale des risques au FIDA.
23. En tant qu'organe subsidiaire du Conseil d'administration, le rôle du Comité d'audit est d'assister le Conseil d'administration dans sa fonction de supervision de l'administration financière et de contrôle interne du Fonds, notamment en ce qui concerne l'examen annuel des risques auxquels fait face le FIDA et l'évaluation des pratiques et procédures en place en matière de gestion des risques; il formule en outre des avis et des observations à l'intention du Conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité d'audit supervise le processus de contrôle impartial relatif aux allégations de non-respect des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA.

⁹ Un sujet est jugé significatif si au moins un de ses sous-thèmes est jugé significatif.

24. Le Comité de l'évaluation examine de manière approfondie certains thèmes relatifs à l'évaluation ainsi que les stratégies et méthodes du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE).
25. Le Conseil d'administration et le Président rendent eux-mêmes compte aux États membres au sujet de la planification stratégique et du suivi des travaux du FIDA ainsi que de l'obtention des résultats escomptés.
26. Suivant les orientations du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration, le Bureau de la Présidence et de la Vice-Présidence pilote les affaires courantes du FIDA avec une délégation de pouvoirs clairement établie. Les activités du FIDA se répartissent dans les bureaux et départements suivants: i) Département des relations extérieures; ii) Département des opérations financières; iii) Département des opérations de pays; iv) Bureau de l'exécution technique; v) Bureau de l'efficacité du développement (ODE); vi) Département des services institutionnels; vii) Bureau de la gestion globale des risques (RMO); viii) Bureau des services juridiques et de la gouvernance; ix) Groupe d'appui aux services institutionnels¹⁰. Ces départements se subdivisent ensuite en divisions et en bureaux. IOE ne fait pas partie de cette structure. Il rend compte directement au Conseil d'administration s'agissant des questions de fond.
27. Conformément à la Politique de gestion globale des risques au FIDA, le Président du FIDA a aussi la responsabilité de mettre en œuvre de solides pratiques de gestion des risques qui soient à la mesure des priorités stratégiques et des objectifs de développement du Fonds, et de les intégrer dans la planification stratégique. Il veille à ce que l'exposition aux risques reste dans les limites approuvées de l'appétence et de la tolérance au risque, et communique des informations sur l'appétence du FIDA pour le risque.
28. Les services d'audit interne et d'audit externe du FIDA mesurent l'efficacité des contrôles internes. Ils déterminent si les contrôles sont correctement conçus, mis en œuvre et fonctionnent efficacement tout en formulant des recommandations sur la façon d'améliorer les contrôles internes.
29. La direction du FIDA est responsable de la conception et de la mise en œuvre du processus de contrôle interne et de gestion des risques, en collaboration avec l'équipe chargée de la gestion des opérations financières. À cet égard, le FIDA dispose d'un cadre de responsabilité et d'un cadre de délégation des pouvoirs clairs. Ces cadres ont pour objectif de fournir un système de responsabilité dynamique et intégré et une délégation de pouvoirs globale permettant d'établir des liens clairs entre les activités du FIDA et les résultats obtenus. Ces cadres interdépendants promeuvent une culture de confiance et de transparence tenant compte des risques, en permettant au personnel du FIDA de prendre des décisions éclairées et en renforçant la responsabilité individuelle à tous les niveaux de l'organisation. La Figure 1 résume la structure de gouvernance du FIDA.

¹⁰ Le Groupe d'appui aux services institutionnels comprend le Bureau de la déontologie, le Bureau de l'audit et de la surveillance et la Division de la planification, du développement organisationnel et du budget.

Figure 1
Gouvernance du FIDA



Source: <https://www.ifad.org/documents/d/new-ifad.org/investor-relations-presentation>.

B. Gouvernance relative aux possibilités et risques liés aux changements climatiques

30. Comme souligné précédemment, la structure de gouvernance du FIDA est conçue pour permettre une supervision et une gestion efficaces, notamment s'agissant des possibilités et risques liés aux changements climatiques. La gouvernance relative aux possibilités et risques liés aux changements climatiques concerne de nombreux domaines et elle est intégrée dans les structures de gouvernance existantes. Les consultations sur la reconstitution des ressources du FIDA¹¹, menées avec les États membres et la direction, définissent les principaux indicateurs liés aux questions d'environnement, de société et de gouvernance¹², les mesures contrôlables et les cibles pour les futures périodes de reconstitution des ressources.
31. Le Conseil d'administration approuve la stratégie globale du FIDA et ses stratégies en matière de climat, d'environnement et de biodiversité, et il examine le Rapport sur l'action climatique chaque année¹³. Tous les ans, le Comité de l'évaluation examine le RIDE et le RIME en amont de leur examen par le Conseil d'administration¹⁴.
32. Le Comité d'audit supervise le processus de contrôle impartial relatif aux allégations de non-respect des PESEC. Le Comité d'audit examine aussi le rapport annuel sur la procédure améliorée de règlement des plaintes relatives aux PESEC et informe le Conseil d'administration de toute question jugée pertinente.

¹¹ La Consultation sur la reconstitution des ressources du Fonds menée auprès des États membres a lieu tous les trois ans.

¹² Voir le Cadre de gestion des résultats de FIDA13, à l'annexe II du Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA. Document consultable à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/gc/47/docs/french/GC-47-L-5.pdf>.

¹³ Le Rapport sur l'action climatique, publié tous les ans, présente les grands changements apportés aux principaux aspects du modèle opérationnel du FIDA pour respecter les engagements institutionnels pris en ce qui concerne les facteurs liés aux changements climatiques. Il comporte des statistiques relatives aux financements destinés à l'action climatique fournis dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA, ainsi qu'à la mobilisation de financements supplémentaires en faveur de l'action climatique et de l'environnement, et il fait ressortir les zones d'intervention géographiques.

¹⁴ En particulier, le RIDE permet de mesurer les réalisations du Fonds et les progrès accomplis au regard des indicateurs et des cibles définis dans le Cadre de gestion des résultats, comme convenu avec les États membres. Ces rapports concernent aussi bien la performance opérationnelle qu'organisationnelle.

33. Le Rapport annuel du FIDA met en avant des interventions et des investissements du FIDA en faveur du climat, de l'environnement et de la biodiversité, la participation des populations rurales à l'établissement de priorités pour la transformation rurale, notamment de priorités en matière de climat, et le rôle joué par le FIDA pour peser sur les débats à l'échelle mondiale et promouvoir les investissements dans les zones rurales.
34. Les responsabilités des différentes divisions à l'égard des possibilités et risques liés aux changements climatiques sont clairement définies dans les PESEC et d'autres politiques et procédures applicables, dans les procédures de conception des projets et dans les missions des divisions. Ces responsabilités sont répercutées en aval sur les missions des membres du personnel et sur les plans directeurs des équipes d'exécution des projets.
35. La Division environnement, climat, genre et inclusion sociale du Bureau de l'exécution technique¹⁵ est mandatée pour répertorier les possibilités et risques liés aux changements climatiques. ODE est en charge de la publication d'informations institutionnelles relatives aux engagements relatifs à l'exécution pris dans le RIDF et le RIME, et il publie aussi des informations relatives aux évaluations de l'impact. Les PESEC décrivent la façon dont le FIDA gère les risques et impacts environnementaux, climatiques et sociaux et garantissent la prise en compte des priorités du FIDA dans les investissements, gage d'efficacité du développement. En outre, les PESEC incluent une liste d'exclusion à caractère social et environnemental visant à exclure les projets qui présentent potentiellement des risques environnementaux ou sociaux, et à aligner les activités sur les objectifs de développement durable.
36. L'unité d'assurance qualité (QAS), au sein d'ODE, garantit le respect des PESEC et publie un rapport annuel relatif au respect de ces procédures. QAS est aussi en charge de la gestion des mécanismes de traitement des plaintes relatives aux PESEC.
37. Le Bureau de l'audit et de la surveillance examine chaque année les rapports relatifs au non-respect des PESEC se rapportant à une présélection de programmes de pays.
38. Comme décrit plus en détail dans la section relative à la gestion des risques du présent rapport, le Comité de la gestion globale des risques est l'organe de supervision compétent en la matière au FIDA. RMO est en charge de l'examen des risques liés aux opérations financières et à l'exécution associés aux possibilités et risques liés aux changements climatiques.
39. Les possibilités et risques liés aux changements climatiques sont répertoriés, avec des mesures d'atténuation, au niveau de l'unité de gestion du projet¹⁶. Les équipes d'exécution des projets suivent les progrès accomplis lors de missions de supervision périodiques, et elles sont tenues de noter la performance relative à l'adaptation aux changements climatiques au cours de chaque mission de supervision. Le FIDA a mis en place des mécanismes internes d'assurance qualité couvrant l'ensemble du cycle de vie des projets, de la conception à l'achèvement.

IV. Stratégie

A. Modèle opérationnel et chaîne de valeur du FIDA

40. Le FIDA a été créé en 1977 en réponse aux crises alimentaires du début des années 1970, pour remédier à l'insécurité alimentaire et aux famines résultant aussi bien d'échecs dans le domaine de la production alimentaire que des problèmes

¹⁵ Précédemment appelé « Département de la stratégie et des savoirs ».

¹⁶ Il appartient aux unités de gestion des projets dans les pays de mettre en œuvre les investissements du FIDA.

structurels plus généraux relatifs à la pauvreté rurale¹⁷. La majorité des personnes extrêmement pauvres dans le monde (plus de 80% d'entre elles) vivent dans les zones rurales de pays en développement, où vit la moitié de la population mondiale, et où la faim et la pauvreté sont très répandues¹⁸.

41. Le FIDA entend contribuer à l'avènement de communautés rurales dynamiques, inclusives et durables, où les populations vivent à l'abri de la pauvreté et de la faim. Depuis sa création, le FIDA axe ses opérations sur la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en milieu rural, au moyen de l'agriculture et du développement rural, et il cible les populations les plus pauvres à travers le monde.
42. L'action du FIDA consiste principalement à aider les agriculteurs et les populations les plus défavorisés et marginalisés en fournissant des ressources à ceux dont les besoins sont les plus criants. Elle se déploie sur trois niveaux:
 - Au niveau mondial, le FIDA affecte ses ressources à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, à des régions défavorisées et à des pays en situation de fragilité.
 - Au niveau national, le FIDA achemine les ressources vers les régions défavorisées et les groupes socioéconomiques les plus vulnérables au moyen d'un programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), qui constitue un cadre permettant de prendre les décisions stratégiques relatives aux opérations du Fonds dans un pays.
 - Au niveau des projets, le FIDA cible les personnes les plus défavorisées et les plus exclues de la zone couverte par le projet. Durant la période couverte par FIDA13¹⁹, la totalité des ressources de base sera consacrée à la satisfaction des besoins des populations les plus pauvres, qui ont le plus de difficultés à progresser en direction des objectifs de développement durable.Conformément à la Politique du FIDA relative au ciblage de la pauvreté 2023 et aux directives relatives aux COSOP, chaque COSOP tient compte des multiples facettes de la pauvreté rurale et circonscrit des groupes cibles en précisant leur emplacement géographique, leurs moyens d'existence et leurs perspectives économiques, le degré et la nature de la pauvreté et de la vulnérabilité, et les facteurs de pauvreté. Chaque COSOP vise à favoriser l'égalité femmes-hommes, l'avancement des femmes et la création d'emplois pour les jeunes ruraux. Selon le pays, le FIDA peut orienter son appui en faveur des peuples autochtones et/ou des personnes handicapées. Le FIDA suit une approche axée sur les communautés, qui fait participer des millions de petits agriculteurs familiaux, lesquels contribuent à la conception des projets et joignent leurs efforts à ceux du Fonds en faveur des projets. Le FIDA est par ailleurs déterminé à inclure une analyse des priorités en matière d'action climatique énoncées dans les contributions déterminées au niveau national dans 100% des COSOP.
43. La définition multidimensionnelle de la pauvreté rurale appliquée par le FIDA et son approche contextualisée du soutien aux agriculteurs défavorisés et marginalisés permettent à l'organisation de venir en aide à des groupes bénéficiaires difficiles à atteindre. Le FIDA a pour objectif de transformer les économies rurales et les systèmes alimentaires en les rendant plus inclusifs, plus productifs, plus résilients et plus durables. Le Fonds intervient dans cinq régions: Asie et Pacifique (APR), Afrique orientale et australie (ESA), Amérique latine et Caraïbes (LAC),

¹⁷ Voir le rapport de l'évaluation du FIDA réalisée en 2023 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) (p. 8, en anglais): <https://www.ifad.org/en/w/news/mopan-assessment-ifad-2023>. Le MOPAN est un réseau indépendant de 22 États membres qui partagent la même vision et entendent promouvoir un système multilatéral efficace apportant des solutions répondant à l'évolution des objectifs mondiaux et des défis locaux.

¹⁸ FIDA, Rapport sur l'action climatique, 2024.

¹⁹ Cycle de reconstitution des ressources du FIDA couvrant la période allant de 2025 à 2027. Voir <https://www.ifad.org/fr/fida13/> – consulté le 7 février 2025.

Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN) et Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA).

Figure 2
Le mandat du FIDA



Source: <https://www.ifad.org/documents/d/new-ifad.org/investor-relations-presentation>.

44. Tous les trois ans, le FIDA consulte ses États membres au sujet des priorités du cycle de reconstitution des ressources à venir. Ce processus de reconstitution des ressources offre une occasion unique de préciser les grandes priorités du FIDA et d'établir un consensus à leur égard pour la période concernée.
45. Les dernières résolutions relatives à la reconstitution des ressources²⁰ ont été adoptées en février 2024 par le Conseil des gouverneurs à sa quarante-septième session et concernent la période couverte par FIDA13, soit 2025-2027.
46. Pour la période couverte par FIDA13, le FIDA a adopté une théorie du changement visant à confirmer l'ambition qui est la sienne de contribuer de façon essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. L'impact en matière de développement du FIDA, mis au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030, se concentre sur les interventions dans les contextes fragiles, l'investissement dans la résilience climatique et la biodiversité, et la promotion de la participation du secteur privé. L'accent mis sur l'action climatique et l'environnement et les investissements dans ces domaines sont donc les conditions sine qua non du succès de FIDA13.

²⁰ Rapport sur FIDA13 (GC 47/L.5).

Figure 3
Cadre de FIDA13



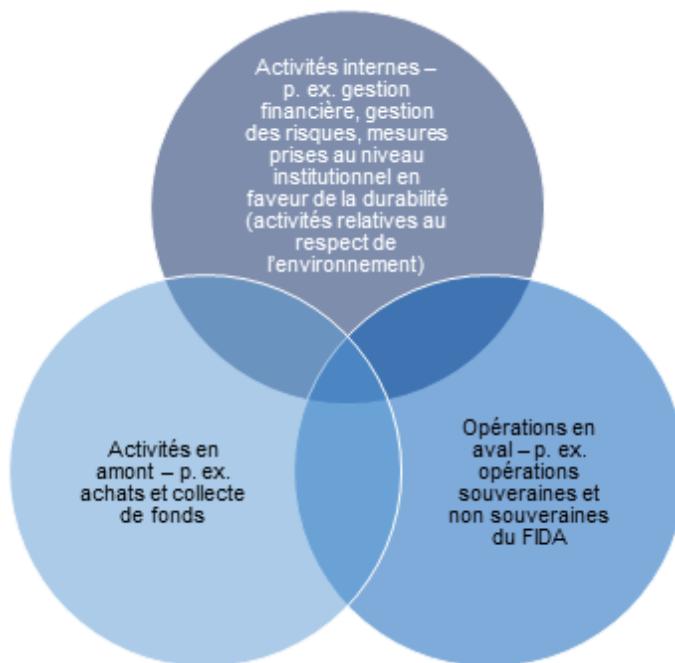
Source: Rapport sur FIDA13 (GC 47/L.5).

47. Pour évaluer les impacts, risques et possibilités importants, le FIDA a étudié l'ensemble de la chaîne de valeur de l'organisation²¹. La chaîne de valeur du FIDA comprend les activités en amont, les activités internes et les opérations en aval. Il ressort du processus d'évaluation du caractère significatif que la plupart des impacts, risques et possibilités sont liés aux opérations en aval.
48. Le diagramme qui suit résume la chaîne de valeur du FIDA. Il est issu du processus de publication d'informations sur la durabilité et met l'accent sur les interactions entre les différentes composantes de la chaîne de valeur²².

²¹ La chaîne de valeur englobe les interactions, les ressources et les relations auxquelles l'entité a recours et sur lesquelles elle s'appuie tout au long du cycle de création de ses produits et services (conception, livraison, consommation et fin de vie), y compris celles qui se rattachent au fonctionnement de l'entité. Les possibilités et risques liés à la durabilité peuvent survenir tout au long de la chaîne de valeur, et avoir des conséquences financières potentielles et/ou réelles pour l'organisation.

²² Au FIDA, les activités en amont concernent les activités de collecte de fonds par le biais notamment d'obligations durables, de fonds supplémentaires et de reconstitutions des ressources, ainsi que les achats. Les activités internes du FIDA concernent les différentes activités réalisées pour appuyer les opérations en aval. Elles concernent les capacités de différents domaines, notamment les initiatives relatives à la durabilité institutionnelle, menées au travers de la Division des services de gestion, du contrôle financier, de l'appui au financement de projet, de la gestion des risques, de la gestion des ressources humaines, de la trésorerie, de la déontologie, de l'audit interne et de la surveillance, ainsi que des spécialistes techniques qui appuient les opérations dans les pays par le biais des équipes du Département des opérations de pays, d'ODE et du Bureau de l'exécution technique. Les opérations en aval concernent les investissements réalisés par le FIDA dans plus de 98 pays où il intervient au moyen de différents instruments tels que les prêts souverains, les prêts non souverains, l'assistance technique, les instruments de don et la participation à l'élaboration des politiques.

Figure 4
Chaîne de valeur du FIDA



Note: Une partie des possibilités et risques significatifs liés aux changements climatiques est présentée à l'annexe I du présent rapport.

B. Cadre stratégique du FIDA

49. Le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 a été approuvé par le Conseil d'administration en 2016. Il énonce trois objectifs stratégiques interconnectés à l'appui de son mandat et de la réalisation du Programme 2030: i) renforcer les capacités productives des populations rurales pauvres; ii) accroître les avantages que les populations rurales pauvres tirent de leur intégration au marché; iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience des activités économiques des populations rurales pauvres face aux changements climatiques. L'action du FIDA doit se conformer à cinq principes d'action: ciblage; autonomisation; égalité des sexes; innovation, apprentissage et reproduction à plus grande échelle; et partenariats. Le Cadre stratégique précise que la participation à l'élaboration des politiques, notamment en ce qui concerne le climat et l'environnement, est l'un des quatre piliers qui sous-tendent l'action du FIDA en vue de l'obtention de résultats en matière de développement dans ses programmes de pays. Les partenariats et la participation à l'élaboration des politiques auprès des gouvernements sont fondamentaux pour la formulation des programmes appuyés par le Fonds, et ils favorisent l'appropriation de ceux-ci par les pays.

C. Aperçu des stratégies de gestion des risques climatiques

Stratégie et plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques

50. Le FIDA a entamé la révision de sa stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité pour la période 2025-2031. Cette version révisée remplacera les stratégies actuellement en vigueur, à savoir la Stratégie et le plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques 2019-2025 et la Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité.
51. La Stratégie et le plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques 2019-2025 contribue à la réalisation du troisième objectif du Cadre stratégique. En particulier, le plan d'action met l'accent sur la mobilisation et le déploiement de ressources pour atténuer les problèmes environnementaux et les changements climatiques et favoriser l'adaptation à leurs effets. Pour appuyer

ces objectifs, le plan cherche à mieux équiper les membres du personnel et les partenaires avec des outils et des enseignements à retenir pour mieux intégrer et concevoir des projets intégrant la question des changements climatiques. Cette stratégie vise à guider l'intégration de la durabilité environnementale et de la résilience face aux changements climatiques dans la programmation du FIDA.

52. Au fil des ans, le FIDA a renforcé l'attention qu'il porte au climat, à l'environnement et à la biodiversité. Il a intégré ces priorités dans ses investissements et a accru la part des financements de l'action climatique qu'il finance sur ses propres ressources. Le FIDA a également renforcé sa collaboration avec les fonds climatiques et environnementaux internationaux dans le but d'agrégner et de mettre en commun des ressources pour obtenir un plus grand impact dans ce domaine. En parallèle, le FIDA a actualisé ses PESEC pour protéger ces investissements. Ces mesures visent à renforcer la résilience et les moyens d'existence durables des groupes cibles et à réduire les émissions et les dégradations de l'environnement causées par les systèmes agroalimentaires tout en préservant la biodiversité.
53. Le FIDA reconnaît que l'adaptation aux changements climatiques est un enjeu capital, notamment dans les pays les plus vulnérables, où un échec en la matière pourrait menacer la sécurité alimentaire. Bien que le développement rural et l'éradication de la pauvreté soient au cœur de l'action du FIDA, celui-ci reconnaît l'existence de synergies entre l'adaptation et l'atténuation. L'engagement du FIDA en faveur de la résilience climatique est conforme à sa mission, qui est d'aider les petits exploitants agricoles et les communautés rurales.

L'accent mis sur la biodiversité

54. Reconnaissant l'importance de la protection de la biodiversité et de sa gestion durable, le FIDA a élaboré une Stratégie sur la biodiversité pour guider les opérations du Fonds sur la période 2022-2025. Cette stratégie est conforme aux engagements pris par le FIDA au titre de FIDA12, elle complète la Stratégie et le plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques 2019-2025, et elle est conforme aux PESEC actualisées, qui présentent la préservation de la biodiversité comme la première des neuf normes opérationnelles obligatoires en matière sociale, environnementale et climatique. Le FIDA a par ailleurs créé un indicateur spécial pour mesurer l'impact des projets sur la biodiversité et l'a intégré à son cadre des indicateurs de base.
55. La perte de biodiversité représente l'un des défis liés aux changements climatiques. De fait, la diversité de l'agriculture et des systèmes alimentaires est essentielle pour garantir la résilience des familles rurales et de leurs moyens d'existence. La perte de biodiversité pénalise tout particulièrement les petits producteurs dans le monde entier, dont la majorité vivent dans des pays à faible revenu.
56. Le FIDA est déterminé à relever ce défi en aidant les pays à préserver, rétablir et promouvoir la biodiversité dans les systèmes ruraux et à en tirer durablement parti, tout en garantissant des avantages mutuels pour la nature et les moyens d'existence. La Stratégie du FIDA sur la biodiversité vise à aider plus particulièrement les petits producteurs et les autres parties prenantes à préserver la biodiversité tout en garantissant une amélioration des moyens d'existence, de la résilience et de l'autonomisation.

L'accent mis sur la fragilité

57. Dans le cadre de FIDA13, le FIDA reconnaît la nécessité de porter une attention accrue aux situations de fragilité et met en évidence l'interaction entre les changements climatiques et la fragilité²³. Le Rapport sur FIDA13 préconise que le FIDA affecte au moins 30% des ressources de base aux pays présentant des

²³ Remédier aux facteurs de fragilité par des interventions ciblées sur les moyens d'existence ruraux: réflexion sur le rôle du FIDA (EB 2023/138/R.2).

situations de fragilité (sur le fondement de la liste de pays en situation de fragilité ou de conflit établie par la Banque mondiale)²⁴.

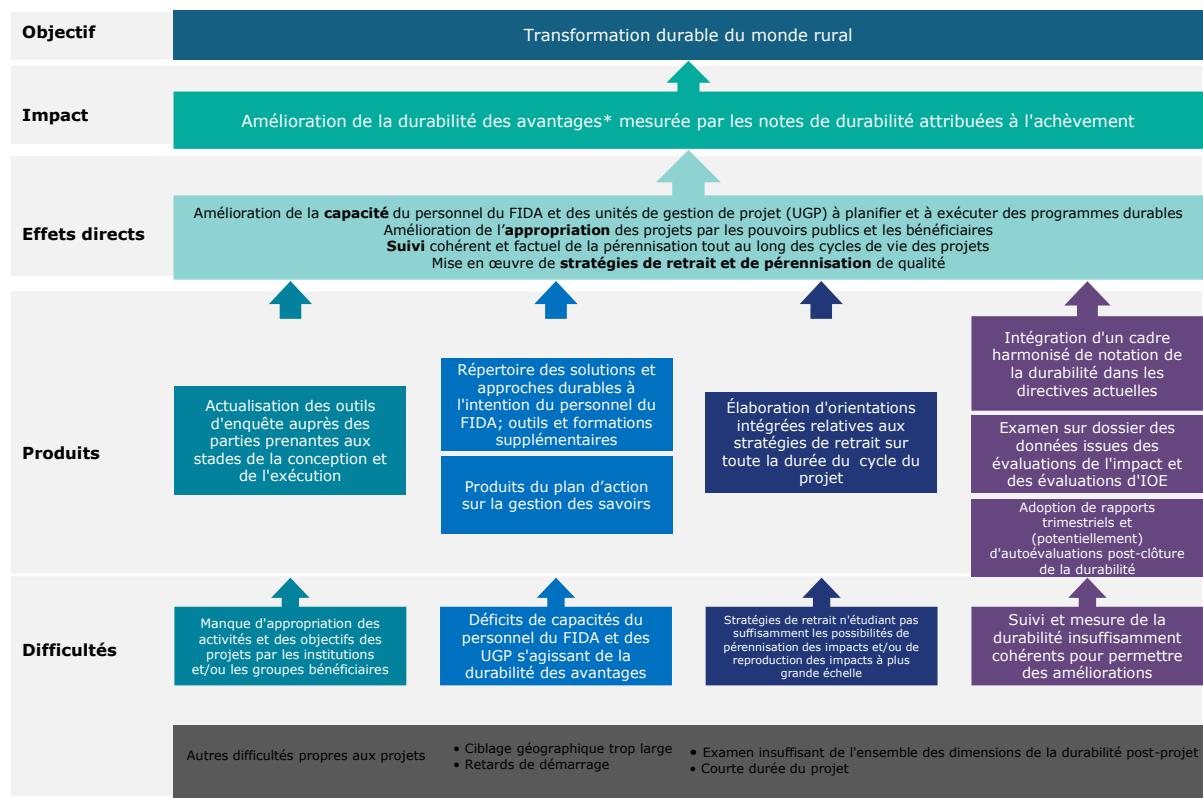
D. Aperçu du plan d'action du FIDA pour la durabilité des projets

58. En réponse aux engagements pris au titre de FIDA12²⁵, le FIDA a conçu un plan d'action pour la durabilité des résultats obtenus au niveau des projets. Ce plan d'action considère l'environnement et les changements climatiques comme des paramètres essentiels de la durabilité.
59. L'objet de ce plan était de renforcer la performance du FIDA en matière de durabilité des avantages au niveau des projets grâce à une approche appuyant généralement le portefeuille du FIDA. Du fait de la diversité des projets du FIDA et des nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur la durabilité des projets, ce plan d'action n'entend pas remédier à chacun d'eux individuellement, mais il vise à fournir les éléments nécessaires pour favoriser une large diffusion des savoirs, comportements et capacités pouvant améliorer la durabilité des projets. Il présente un ensemble de mesures contrôlables, assorties de délais, qui, ensemble, contribueront à améliorer la durabilité des avantages résultant des opérations du FIDA. Le plan d'action pour la durabilité s'appuie sur les enseignements tirés d'évaluations indépendantes et d'autoévaluations et il a été enrichi par de longues consultations avec des parties prenantes internes.
60. En outre, l'approche appliquée par le FIDA à l'évaluation de la durabilité des projets repose sur cinq dimensions: financière, sociale, environnementale et relative aux changements climatiques, institutionnelle et technique. Pour permettre une analyse plus granulaire des mesures à prendre pour assurer la pérennisation des avantages, les directives sur les rapports d'achèvement des projets du FIDA font explicitement référence à une dimension technique de la durabilité. Cette dimension fait référence à la mesure dans laquelle les éléments et les approches spécifiques promus dans le cadre du projet sont viables d'un point de vue technique. Par exemple, l'analyse de la dimension technique consisterait notamment à vérifier si les intrants destinés aux technologies acquises ou promues sont disponibles sur place, ou si les bénéficiaires disposent des capacités techniques nécessaires pour exploiter et entretenir les investissements promus dans le cadre du projet.

²⁴ Rapport sur FIDA13 (GC 47/L.5).

²⁵ Mesure contrôlable 31 relative à l'engagement 2.2 – Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (GC 44/L.6/Rev.1).

Figure 5
Théorie du changement du plan d'action du FIDA pour la durabilité dans le cadre des activités réalisées en aval



* Les avantages sont définis et quantifiés dans le cadre logique du projet, au niveau des objectifs de développement et des effets directs.

Source: Plan d'action du FIDA pour la durabilité: mesure contrôlable 31 des engagements pris au titre de FIDA12.

61. Les notes d'examen des PESEC au niveau des projets déterminent les niveaux de risque climatique et les mesures d'atténuation appropriées dans le périmètre géographique du projet. Les notes d'examen des PESEC incluent une analyse des données historiques et des projections relatives aux paramètres climatiques pour permettre de concevoir des activités tenant compte des paramètres climatiques. Les PESEC aident le FIDA à identifier des possibilités d'amélioration de la résilience climatique des communautés rurales et d'intégration des thématiques transversales, y compris les risques physiques et de transition liés aux changements climatiques.

E. Approche suivie pour la planification de la transition et l'alignement sur l'Accord de Paris

62. S'agissant de la planification de la transition, le FIDA élabore actuellement sa feuille de route destinée à aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris, ainsi que la version révisée de la stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité, qui doit être présentée au Conseil d'administration en 2025.
63. L'approche et la feuille de route proposées dans ces documents précisent comment le FIDA entend faire concorder ses investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris, soit un développement bas carbone et résilient face aux changements climatiques. Cette approche est conforme au cadre des banques multilatérales de développement relatif à l'alignement sur l'Accord de Paris²⁶, que le FIDA entend reprendre à son compte.

²⁶ Suite à l'engagement qu'elles ont pris de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, les banques multilatérales de développement ont adopté une approche et des principes communs pour aligner leurs activités sur les objectifs de cet accord.

F. Résilience face aux changements climatiques

64. Les politiques et plans stratégiques précités relatifs au renforcement de la résilience climatique témoignent de l'importance accordée par le FIDA à cette question. En outre, RMO prend actuellement des mesures en vue de réaliser des analyses de scénarios climatiques afin de mieux appréhender la résilience du modèle opérationnel et des stratégies face aux possibilités et risques liés aux changements climatiques.

G. Engagement en faveur de la finance durable

65. Les contributions des États membres demeurent le pilier central des ressources financières du FIDA. Ces dernières années, le FIDA a élargi ses sources de financement et a commencé à émettre des obligations sous forme de placements privés. Tous les placements privés émis par le FIDA sont des obligations durables émises conformément à son Cadre de financement du développement durable. Les fonds obtenus grâce aux émissions d'obligations du FIDA sont utilisés pour financer ou refinancer des projets porteurs d'avantages à la fois environnementaux et sociaux et qui contribuent à 16 des 17 objectifs de développement durable.
66. Le Cadre de financement du développement durable témoigne de la volonté du FIDA de faire connaître sa mission et de communiquer sur les impacts des projets financés par des émissions sur les marchés financiers internationaux.
67. Ce cadre est conforme aux lignes directrices de l'International Capital Market Association applicables aux obligations durables.
68. Le programme d'émission d'obligations durables du FIDA²⁷ est une composante essentielle de sa stratégie de financement. Au 31 décembre 2024, le FIDA avait émis l'équivalent de 646,6 millions d'USD en placements obligataires privés axés sur la durabilité, lesquels ont financé un portefeuille admissible de projets de développement conformes au Cadre de financement du développement durable. Le FIDA publie un rapport d'impact annuel basé sur les lignes directrices de l'International Capital Market Association applicables aux obligations durables et sur le cadre harmonisé relatif aux rapports d'impact pour rendre compte de l'impact de ses obligations durables. Cet impact est mesuré en appliquant le cadre des indicateurs de base du FIDA. Le rapport d'impact annuel montre comment les fonds issus des émissions de placements privés du FIDA sont investis, conformément à la mission du FIDA qui vise à favoriser une transformation durable du monde rural, et comment les bénéficiaires du FIDA sont ciblés dans les zones rurales des cinq régions où le Fonds intervient. Le rapport d'impact comporte des informations sur les montants des émissions engagées et décaissées au niveau du portefeuille, et il montre dans quelle mesure le portefeuille de projets financé par les placements privés contribue aux objectifs de développement durable.

H. Gestion des placements au FIDA

69. La gestion des liquidités du FIDA est guidée par l'Exposé de la politique de placement, aux termes duquel les actifs du portefeuille de placements sont gérés suivant des principes de préservation des fonds propres et de liquidité.
70. L'Exposé de la politique de placement établit en outre le principe de respect d'une démarche d'investissement responsable. Investisseur responsable, le FIDA cherche principalement à acquérir des titres dont l'émetteur respecte, au minimum, des principes fondamentaux dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Le Fonds adhère ainsi aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et il examine systématiquement le respect de ces principes par les émetteurs de titres pour se prononcer sur le caractère admissible des placements.

²⁷ Consulter la page <https://www.ifad.org/fr/partenaires/investisseurs> pour plus d'informations – consultée le 16 février 2025.

71. Conformément à la version révisée de l'Exposé de la politique de placement, la mise en œuvre des critères d'exclusion applicables à la gestion des placements est effectuée dans le droit fil des principes du Pacte mondial des Nations Unies, l'objectif étant d'exclure les titres émis par des entités associées à des produits ou services contraires à l'éthique, notamment les produits ou services illicites, les armes et les munitions, l'armement, l'extraction de charbon, la production d'électricité à partir du charbon, le tabac, l'alcool et les jeux d'argent.
72. Sous réserve de la disponibilité de titres sur le marché et du respect des niveaux de tolérance au risque prescrits dans l'Exposé de la politique de placement, le FIDA s'efforce d'investir dans des obligations vertes et dans d'autres titres satisfaisant à des critères ESG, dont des obligations supranationales, souveraines et d'agences, des obligations d'entreprises et des titres adossés à des actifs sur le marché des obligations à impact. En 2024, tous les titres ajoutés au portefeuille de placements du FIDA étaient entièrement conformes aux principes ESG susmentionnés.
73. Au 31 décembre 2024, la valeur du portefeuille de placements du FIDA s'établissait à 1,812 milliard d'USD²⁸.

I. Description des possibilités et risques liés aux changements climatiques

74. Le présent rapport décrit les risques et les opportunités qui concernent l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des effets des changements climatiques, la biodiversité, l'eau, les déchets, la pollution et la finance durable, et précise notamment si ces sujets sont considérés comme des risques physiques liés aux changements climatiques, des risques de transition liés aux changements climatiques ou des opportunités.
75. Comme indiqué dans la section sur la gouvernance, les PESEC décrivent la façon dont le FIDA intègre la gestion des risques climatiques dans le cycle de ses projets, permettant ainsi la détection et la gestion efficaces des risques liés aux changements climatiques.
76. Les risques physiques sont des risques découlant des changements climatiques qui peuvent être causés par un événement (risques physiques aigus), ou résulter de l'évolution à long terme des régimes climatiques (risques physiques chroniques). Les risques physiques aigus sont liés à des événements météorologiques tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses ou les vagues de chaleur, dont la gravité et la fréquence augmentent. Les risques physiques chroniques découlent de changements à long terme dans les régimes climatiques, notamment en ce qui concerne les précipitations et la température, qui pourraient entraîner une élévation du niveau de la mer, une diminution de la disponibilité de l'eau, une perte de biodiversité et des changements dans la productivité des sols.
77. Ces risques ont une incidence potentielle sur la chaîne de valeur du FIDA et peuvent provoquer une interruption des activités du Fonds.
78. Les risques de transition sont des risques découlant des efforts du FIDA visant la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone. Les risques de transition comprennent les risques liés aux politiques, les risques juridiques, les risques technologiques, les risques de marché et les risques d'atteinte à la réputation. Ces risques pourraient entraîner des conséquences financières pour le FIDA, telles qu'une hausse des coûts d'exploitation ou une hausse des pertes de crédit attendues concernant les opérations souveraines et non souveraines.
79. Le FIDA a renforcé la gestion des risques dans les projets grâce à la matrice intégrée des risques de projet du Système de gestion des résultats opérationnels (SGRO) avec une taxonomie des risques liés à l'exécution des programmes bien

²⁸ Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA au premier semestre 2024 et informations financières relatives au FIDA au 31 décembre 2024.

définie. La matrice intégrée des risques de projet présente les types de risque avec leur probabilité, leurs impacts potentiels et les mesures d'atténuation correspondantes. Il s'agit d'une approche globale qui comprend les risques politiques, macroéconomiques, financiers, sociaux, climatiques et environnementaux.

80. Conformément aux directives à l'intention du personnel concernant la gestion des risques dans les projets²⁹, les projets sont classés dans des catégories de risque « élevé », « substantiel », « modéré » ou « faible », en fonction de la probabilité qu'un risque se concrétise et de son impact attendu sur la réalisation des objectifs du projet.
81. Cette classification aide le FIDA à identifier les risques et impacts sociaux, environnementaux et climatiques, et à déterminer le niveau des mesures d'atténuation requis pour faire face à ces risques et à ces impacts. La matrice intégrée des risques de projet est examinée par la direction dans le cadre des procédures d'approbation des rapports de conception de projet avant la soumission d'un projet au Conseil d'administration pour approbation. En outre, la matrice intégrée des risques de projet est examinée et actualisée au cours de chaque mission de supervision, si nécessaire.

J. Définition des horizons temporels

82. Le FIDA évalue les possibilités et risques liés aux changements climatiques sur plusieurs horizons temporels (court, moyen et long terme). Étant donné qu'un risque ou une opportunité peut avoir un impact sur différents horizons temporels, cette dimension est réévaluée à chaque date de clôture.

Court terme	1 an	Horizon similaire à celui des états financiers.
Moyen terme	3 ans	Horizon lié aux cycles de reconstitutions des ressources, lesquelles ont lieu tous les trois ans.
Long terme	> 3 ans	Le FIDA est une organisation axée sur l'impact, et les changements prennent du temps. Les principales considérations liées à l'horizon de long terme sont la période de planification stratégique du FIDA et différents thèmes comme la stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité, l'horizon des objectifs de développement durable (2030), et la durée des opérations souveraines et non souveraines de prêt et de don.

83. Les horizons temporels présentés ci-dessus correspondent aux horizons de planification utilisés par le FIDA pour la prise de décisions stratégiques. L'annexe I indique les différents horizons temporels pris en compte pour les possibilités et risques significatifs liés aux changements climatiques présentés dans le rapport.

K. Approche stratégique de la durabilité institutionnelle³⁰

Systèmes de gestion environnementale et efforts de réduction

84. La norme internationale ISO 14001:2015 relative aux systèmes de gestion environnementale sert de référence à la mise en place d'une approche et de critères communs pour les systèmes de gestion environnementale du système des Nations Unies. Pour permettre une amélioration constante des mesures en faveur de la durabilité environnementale, il est attendu des organisations qu'elles mettent en place leur propre système de gestion environnementale.

²⁹ Voir le document intitulé « Enhancing Risk Management in IFAD Investment Projects – Guidance for Staff ».

³⁰ Il s'agit des activités internes.

85. En 2015, le FIDA a reçu une certification « Platine » au titre du programme « Leadership in Energy and Environmental Design » (LEED)³¹ dans la catégorie « Bâtiments existants: fonctionnement et maintenance ». Le FIDA est la première entité des Nations Unies à avoir obtenu, pour des bâtiments existants, une certification Platine, qui correspond au niveau de certification le plus élevé au monde pour des bâtiments écologiques.
86. L'obtention de la certification LEED est le résultat d'une démarche spécifique, qui a démarré avec la réalisation d'une analyse stratégique des lacunes ayant permis de recenser des interventions et des mesures à prendre dans cette perspective. Grâce à des ressources spécialement affectées, le FIDA a investi dans des panneaux solaires, des cuves de récupération de l'eau de pluie, des solutions de sous-comptage dans les bâtiments, l'amélioration de la gestion des déchets et une technologie d'impression de pointe. Le FIDA a entamé un processus de recertification LEED pour la quatrième fois. La norme LEED a évolué ces dernières années, et ses exigences ont été encore renforcées.
87. Pour sensibiliser son personnel, le FIDA a fait installer un écran qui montre la consommation mensuelle d'eau, de gaz et d'électricité par rapport au mois précédent. Les consommations sont également comparées au même mois de l'année qui précède pour montrer les progrès réalisés dans les choix technologiques du FIDA. En outre, un défi mensuel a été mis en place à l'intention des membres du personnel pour leur fournir des conseils et des suggestions les aidant à avoir des comportements plus écologiques, à mieux entretenir leur domicile, et à promouvoir des initiatives vertes aussi bien dans l'organisation qu'à l'extérieur.
88. À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, en 2018, le FIDA a interdit la vente de boissons dans des bouteilles en plastique dans la cafétéria de son siège ainsi que dans les distributeurs automatiques. En 2018, les gobelets et les bâtonnets en plastique des machines à café ont été remplacés par des gobelets en carton certifiés par le Forest Stewardship Council et enduits d'un film biodégradable en amidon de maïs, et par des bâtonnets en bois. Ces deux types de produits sont totalement compostables.

Gestion de l'eau et des eaux usées

89. L'un des principaux piliers de la certification LEED est l'utilisation efficace des ressources en eau. Le FIDA a obtenu 11 points sur 14 lors de la dernière recertification.
90. Le FIDA suit et mesure les données sur l'eau depuis 2008: depuis, le siège du FIDA a fortement réduit sa consommation d'eau, principalement grâce à la mise en place de réducteurs de débit efficaces sur tous les robinets, de notifications en cas d'utilisation excessive de l'eau et de systèmes de récupération de l'eau de pluie destinés à réduire l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des espaces verts. L'eau est stockée dans cinq cuves d'une capacité totale de 20 000 litres d'eau.
91. Le remplacement complet du système d'irrigation est actuellement en cours au siège afin de disposer d'un système capable d'évaluer plus précisément l'état des sols et les besoins en eau.

Autres mesures de protection de l'environnement

92. Les efforts entrepris par le FIDA pour réduire l'impact environnemental et maintenir la qualité de son bâtiment ont aussi concerné les domaines suivants:

³¹ LEED est le système de labellisation des bâtiments écologiques le plus utilisé à travers le monde. La certification LEED fournit un cadre pour des bâtiments écologiques sains, très efficents et permettant de réaliser des économies, ce qui offre des avantages ESG. La certification LEED est un symbole de réussite en matière de durabilité, reconnu à travers le monde, et elle repose sur tout un secteur constitué d'entités et d'individus engagés, qui posent les bases d'une transformation des marchés.

- Politique d'achats durables: chaque produit acheté doit respecter des critères très stricts (efficience énergétique, production locale et faible niveau de composants toxiques).
 - La qualité de l'environnement intérieur est obtenue grâce à une politique relative au nettoyage écologique, au suivi du confort thermique et de la qualité de l'air, et à un système très efficace de contrôle de la lumière naturelle.
 - En juin 2024, des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées pour inciter les membres du personnel à choisir un mode de déplacement plus durable et promouvoir l'utilisation de véhicules électriques.
93. Le FIDA est attaché aux pratiques d'achat durables et, dans le cadre du réseau des responsables de la passation des marchés des banques multilatérales de développement créé il y a plus de 20 ans, le Fonds partage l'engagement pris d'harmoniser les politiques et les pratiques opérationnelles pour renforcer l'économie, l'efficience, l'efficacité et l'équité dans toutes les opérations financées par les banques multilatérales de développement. Les pratiques durables de passation des marchés publics fournissent un cadre stratégique permettant d'intégrer des objectifs de développement économiques, sociaux, environnementaux et relatifs à la gouvernance institutionnelle dans l'ensemble du cycle de passation des marchés. En tenant compte de ces facteurs dans le processus de passation des marchés au titre des projets et en appuyant des réformes nationales en faveur de la durabilité, les pratiques d'achat durables peuvent induire des changements porteurs de transformations au regard des objectifs climatiques et améliorer la performance environnementale, entre autres impacts positifs.

Voyages

94. Le FIDA encourage fortement l'adoption de pratiques durables sur le plan environnemental s'agissant des comportements et des voyages. En 2022, de nouvelles dispositions concernant les voyages ont été publiées. Elles concernent aussi l'écomobilité et les déplacements durables, et préconisent des réunions hybrides dans le cas des réunions informelles et non essentielles et une modification des règles d'attribution de billets en classe affaires.
95. Conformément aux Directives relatives aux voyages en vigueur au FIDA, les voyageurs sont incités à envisager des solutions durables sur le plan environnemental, à savoir: i) s'interroger sur le caractère indispensable du déplacement et sur la faisabilité d'une réunion en ligne; ii) choisir un mode de transport durable tel que le train ou le bateau; iii) s'ils voyagent par avion, choisir une classe inférieure jusqu'à concurrence du plafond remboursable par le FIDA; iv) regrouper les missions pour réduire les émissions; v) choisir des compagnies qui utilisent des biocarburants ou disposent d'un programme de compensation des émissions et choisir l'option de vol avec le moins d'émissions jusqu'à concurrence du plafond remboursable par le FIDA; vi) réduire le nombre de voyageurs participant à la même mission, si possible.

Compensation

96. L'un des principaux engagements du système des Nations Unies est la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Concernant les émissions résiduelles, les entités achètent des certificats de réduction approuvés par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
97. Le processus de compensation concerne l'ensemble des émissions du FIDA, y compris les déplacements en avion, et tous les bureaux de pays respectent l'engagement pris par les Nations Unies. Le FIDA a adopté le principe de neutralité climatique en 2013 et, depuis, il a toujours compensé l'intégralité de ses émissions de gaz à effet de serre.

98. Une fois que le calcul des émissions annuelles liées aux activités internes a été finalisé, le FIDA prend contact avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour acquérir des unités de réduction certifiée des émissions directement auprès du Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto³².

Gestion des déchets

99. Des audits relatifs aux déchets sont réalisés tous les ans conformément aux exigences du protocole LEED. Toutes les poubelles du siège du FIDA sont collectées pour évaluer la qualité du tri des déchets. Ces dernières années, notamment à cause de résultats très décevants, le FIDA a mis en place de nouvelles stratégies.
100. Suite à des négociations en 2013 avec l'autorité locale de gestion des déchets, le siège du FIDA dispose désormais de son propre espace dédié au tri des déchets. La réalisation de cette installation a été une étape importante parmi les efforts mis en place pour réduire et recycler les déchets.
101. Dans le cadre d'une initiative visant à améliorer le recyclage, grâce à la simple élimination des poubelles de bureau dans tous les services participants, le FIDA est parvenu à réduire de 78% la quantité d'autres déchets non recyclables au siège. En outre, des bornes de recyclage améliorées ont été installées dans tous les espaces communs du siège.

V. Gestion des risques

A. Aperçu de la gestion des risques au FIDA

102. Les politiques du FIDA en matière de gestion des risques l'aident à prendre des décisions en connaissance de cause et à doser judicieusement les risques à prendre pour atteindre ses priorités stratégiques et ses objectifs de développement. Le FIDA ne cesse d'adapter ces politiques à l'évolution du paysage du développement et aux meilleures pratiques en usage dans le secteur, en particulier celles des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement.
103. La structure de gouvernance qui régit la gestion des risques au FIDA repose sur la Politique de gestion globale des risques, qui sert de cadre général à tous les mécanismes, procédures et directives opérationnelles liés à la gestion globale des risques.
104. Cette politique joue un rôle essentiel dans l'élaboration de stratégies, l'établissement du budget et l'allocation des ressources, ainsi que dans l'instauration d'une solide culture du risque au FIDA. Elle définit les principaux rôles et responsabilités des parties prenantes de la gestion globale des risques en faisant fond sur une taxonomie exhaustive des risques institutionnels et une structure de comités.
105. Le dispositif de gestion globale des risques au FIDA s'appuie sur un modèle comportant trois lignes de défense, dans le cadre duquel sont définis les activités de surveillance ainsi que les rôles et les responsabilités aux fins de la bonne gestion des risques à l'échelle du Fonds. La première ligne de défense (responsables des risques) comprend les départements, divisions et unités opérationnels dits de première ligne et les unités d'appui, qui prennent les risques et sont censés les gérer et les atténuer. La deuxième ligne de défense (contrôle indépendant des risques) correspond aux fonctions de gestion des risques qui sont exercées par l'équipe de RMO, qui est dirigée par le Responsable en chef de la gestion des risques, en coordination avec les autres fonctions de gestion des risques, financiers ou non. La troisième ligne de défense comprend des fonctions indépendantes, notamment le Bureau de l'audit et de la surveillance et IOE.

³² Le Fonds pour l'adaptation finance des projets d'adaptation dans des pays en développement vulnérables face aux changements climatiques.

106. La taxonomie du FIDA comporte quatre domaines de risque, qui correspondent aux principales catégories de risque auxquelles il est exposé:

- **Risques stratégiques** – risques qui ont une incidence sur l'aptitude du Fonds à accomplir sa mission, à mettre en œuvre ses stratégies et à atteindre ses objectifs.
- **Risques financiers** – risques de pertes financières qui se posent si le Fonds n'est pas en mesure de gérer ses ressources financières de façon efficace et économique et d'honorer ses engagements financiers.
- **Risques opérationnels** – risques qui résultent de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes, à des personnes ou à des systèmes, ou bien d'événements extérieurs qui peuvent entraîner des pertes financières ou entacher la réputation du Fonds.
- **Risques liés à l'exécution des programmes** – risques qui influent sur la capacité d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre des stratégies, des projets ou des programmes appuyés par le Fonds, et risques de conséquences fortuites.

107. Le risque juridique et le risque de réputation sont des risques transversaux qui sont intégrés aux quatre domaines de risque.

108. Les risques climatiques sont gérés dans le cadre de la Politique de gestion globale des risques, sont explicitement intégrés dans les risques liés à l'exécution des programmes, et sont progressivement intégrés dans les rapports internes sur tous les domaines de risque.

109. Au FIDA, des comités s'emploient à assurer un suivi des quatre domaines de risque susmentionnés et à coordonner leur gestion. Parmi ceux-ci, le Comité de la gestion globale des risques figure au plus haut niveau d'encadrement supérieur. Il examine les risques stratégiques, y compris ceux qui sont liés au climat, et est chargé de faire appliquer les politiques de l'organisation en matière de risques. Il lui incombe également de favoriser l'instauration d'une solide culture du risque à l'échelle du FIDA. Le Comité est secondé par des comités techniques qui peuvent lui soumettre les risques importants dès qu'ils se posent.

110. La Déclaration sur l'appétence pour le risque vient compléter la Politique de gestion globale des risques et dicte la ligne de conduite en la matière. Elle vise à aider la direction à prendre des décisions éclairées et efficaces tout en veillant à ce que l'exposition aux risques ne dépasse pas les limites acceptables établies. Le FIDA suit continuellement son profil de risque et diffuse périodiquement des rapports à cet égard sur la base d'indicateurs de risque clés correspondant aux sous-domaines de risque et aux principaux facteurs de risque. Les cadres et le personnel du FIDA utilisent diverses sources pour faire le point sur ces indicateurs auprès de la direction des départements et de l'organisation, et pour faire remonter les informations lorsque les niveaux d'appétence ou les seuils ont été dépassés et que des mesures correctrices doivent être prises. Les responsables des risques sont chargés de tenir à jour les niveaux d'exposition aux risques et d'en informer régulièrement la direction. Les niveaux globaux d'exposition aux risques et leur évolution font l'objet d'un suivi afin que la direction puisse prendre des décisions éclairées dans les domaines de la planification stratégique, de la budgétisation et de l'allocation des ressources. Les comités techniques reçoivent des rapports sur les indicateurs de risque clés et assurent un suivi de ces indicateurs à chaque réunion.

111. Le tableau de bord des risques institutionnels, établi à l'échelle de l'organisation, contient les données sur les risques financiers et non financiers recueillies par la direction, les observations sur les principaux thèmes, les niveaux d'exposition et leur évolution, ainsi qu'un aperçu des progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques du FIDA. Les indicateurs présentés dans le tableau de bord renvoient aux principaux risques auxquels le FIDA est exposé, qui doivent être notifiés aux

comités techniques concernés à intervalles réguliers ou à la demande de RMO. Le tableau de bord permet au Conseil d'administration de suivre l'évolution des niveaux d'exposition aux risques ainsi que la mesure avec laquelle le FIDA arrive à gérer les risques sans dépasser les niveaux d'appétence. Les résultats globaux figurant dans le tableau de bord sont mis à jour tous les trimestres, sont examinés par le Comité de la gestion globale des risques, et sont présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

B. Gestion des risques financiers et non financiers liés au climat

112. Le **risque de crédit** est le principal risque auquel font face les institutions multilatérales de financement. Le FIDA prend connaissance des notations de crédit internes, établit des limites de concentration et suit constamment de près les événements de crédit susceptibles d'avoir une incidence sur le portefeuille de prêts. Le suivi du risque de crédit inclut les risques liés au climat, car ceux-ci peuvent se répercuter sur la solvabilité des bénéficiaires des prêts du FIDA.
113. **Liquidité et financement**³³. Conformément à la Politique de liquidité, le FIDA doit respecter un niveau minimal de liquidités afin d'être en mesure de respecter ses obligations financières dans l'immédiat, même en période de tension. Au FIDA, la gestion des liquidités comprend la planification des liquidités, qui est intégrée au processus de planification stratégique durant chaque cycle de reconstitution afin de ménager une situation adéquate à long terme en matière de liquidité et de collecte de ressources, de recenser les sources potentielles de financement, et d'assurer la faisabilité du plan de financement envisagé.
114. **Capitalisation.** Pour assurer l'adéquation des fonds propres, le FIDA mise sur une planification prudente de ces fonds, sur l'établissement de limites d'exposition et de ratios prudentiels, sur le maintien d'un stock de capital suffisant et sur des tests de résistance permettant d'évaluer la stabilité financière selon divers scénarios économiques. Comme indiqué dans les sections précédentes, des travaux sont en cours pour renforcer les tests de résistance aux risques liés au climat.
115. **Risque opérationnel.** Les risques liés au climat renvoient à des événements susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique et psychologique du personnel, d'endommager les actifs du FIDA, et d'accroître les coûts opérationnels, par exemple pour la remise en état des bureaux. Dans le cadre de la Politique de gestion globale des risques, le FIDA a mis en place des procédures établissant la ligne de conduite pour gérer efficacement les risques opérationnels et appliquer systématiquement des procédures de détection, d'évaluation, de suivi et d'atténuation de ces risques à l'échelle de l'organisation. L'évaluation du caractère significatif dans le cadre des efforts déployés par le FIDA pour améliorer sa gestion des risques liés au climat contribuera à renforcer le suivi des risques opérationnels en faisant ressortir les liens existant entre ces deux types de risque.

VI. Indicateurs et cibles

A. Indicateurs et cibles liés aux opérations en aval du FIDA

116. Le cadre d'indicateurs de base du FIDA³⁴ est le pilier du système d'information visant à fournir aux équipes de projet une méthode rigoureuse pour recueillir des données sur les indicateurs de base relatifs aux produits et aux effets directs et mesurer les variations pertinentes au moyen d'enquêtes spécifiques. Ce système couvre également les indicateurs et les cibles relatifs au climat, à l'environnement et à la biodiversité.

³³ D'autres détails pertinents relatifs à la gestion des investissements et à la finance durable ont été abordés dans la section « Stratégie ».

³⁴ Le cadre comprend 45 indicateurs: 23 indicateurs de produit, dont 3 indicateurs de portée, et 22 indicateurs d'effet direct.

117. L'inclusion d'indicateurs de base dans le cadre logique d'un projet est déterminée par la théorie du changement du projet. L'évolution des indicateurs est suivie en ligne tout au long du cycle de vie du projet par l'intermédiaire du SGRO. Le FIDA présente tous les résultats de l'action climatique (adaptation et atténuation) dans le RIDE, le RIME et le Rapport sur l'action climatique, y compris la réduction ou le stockage des gaz à effet de serre³⁵.
118. Le contexte climatique et son incidence sur les opérations sont décrits dans la mission et le modèle opérationnel du FIDA. En outre, certaines ressources sont expressément affectées aux efforts déployés par le FIDA pour financer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, par exemple la récente introduction d'un nouvel instrument financier, la « contribution additionnelle de base pour le climat ». Les objectifs de reconstitution des ressources sont fixés à l'issue d'une planification financière à moyen terme. Des projections financières sont établies pour assurer la viabilité financière du FIDA et plus précisément pour évaluer sa capacité de financement et d'engagement sous l'angle de la liquidité et des fonds propres.
119. Dans la stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité et la feuille de route destinée à aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris, le FIDA entend favoriser les efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de la résilience. Au niveau des projets, les indicateurs climatiques de base et les indicateurs des projets sont intégrés au cadre logique, plus exactement aux critères utilisés pour la comptabilisation du financement de l'action climatique.
120. Le FIDA a établi une cible de financement de l'action climatique pour l'ensemble de son programme de prêts et dons et le cycle triennal (45% pour FIDA13). Les progrès réalisés à cet effet sont mesurés au moyen des méthodes employées par les banques multilatérales de développement pour assurer le suivi de ce type de financement.
121. Au titre de FIDA11 et de FIDA12, le Fonds s'est engagé à allouer au moins 25% de ses ressources de base aux pays figurant sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit établie par la Banque mondiale. Cette cible a été dépassée dans le cadre de FIDA11, et l'examen à mi-parcours de FIDA12 indique qu'il est prévu d'allouer 34,5% des ressources de base à ces pays. Au titre de FIDA13, le Fonds prévoit d'affecter au moins 30% de ces ressources aux pays en situation de fragilité ou de conflit. Pour compléter ces ressources, le FIDA a eu recours à des fonds et à des dons supplémentaires et a mobilisé des financements pour le climat³⁶.
122. Au fil du temps, le FIDA a revu à la hausse ses objectifs de financement d'activités en lien avec les changements climatiques. Au titre de FIDA11, le FIDA s'était engagé à consacrer 25% de son programme de prêts et dons à des activités relevant du financement de l'action climatique suivant les critères des banques multilatérales de développement. Tout en continuant à faire en sorte que les enjeux liés aux changements climatiques soient pris en compte dans 100% de ses investissements, au cours de la période couverte par FIDA13, le FIDA portera à au moins 45% la part de son programme de prêts et dons consacrée à l'action climatique, qui était fixée à 40% dans FIDA12³⁷. Cet objectif sera évalué au moyen des méthodes employées par les banques multilatérales de développement pour réaliser le suivi des financements de l'action climatique. Au titre de FIDA12, un total de 1,645 milliard d'USD, soit 49% du programme de prêts et dons, a été affecté au financement de l'action climatique. En outre, à compter de FIDA13, des

³⁵ Voir l'annexe II du présent document pour des exemples d'indicateurs suivis.

³⁶ FIDA, Rapport sur l'action climatique, 2024

³⁷ Rapport sur FIDA13 (GC 47/L.5).

contributions additionnelles de base pour le climat permettront de mobiliser des financements climatiques mieux ciblés et de les rendre plus prévisibles afin d'aider les communautés rurales les plus vulnérables des pays en développement à s'adapter aux effets des changements climatiques.

123. Le prochain cycle de financement de FIDA13 vise à mobiliser 2 milliards d'USD en nouveaux financements en faveur d'un programme de travail d'au moins 10 milliards d'USD, et à améliorer les conditions d'existence de plus de 100 millions de personnes. Le FIDA aide également les pays à mettre les financements internationaux et privés au service du renforcement de la résilience aux changements climatiques des petits exploitants agricoles et des communautés rurales. Ainsi, le FIDA met à leur disposition ses instruments financiers et ses placements privés durables pour leur assurer les financements dont ils ont besoin. En tant qu'entité accréditée par le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial, le FIDA a créé le Programme pour la résilience du monde rural pour renforcer le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP).
124. Une ventilation détaillée du financement de l'action climatique dans le cadre du programme de prêts et dons de FIDA12 est présentée dans les figures ci-après.

Figure 6

Financement de l'action climatique (pourcentage du programme de prêts et dons) et renforcement de la capacité d'adaptation



Figure 7

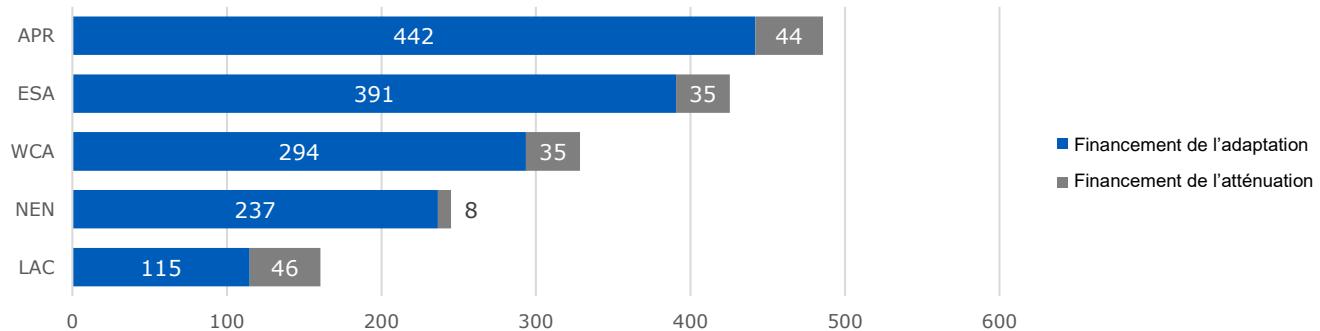
FIDA12 – Financement de l'action climatique
(en millions d'USD)



Source: Tableau de bord d'ODE sur les thématiques transversales.

Figure 8

FIDA12 – Financements approuvés pour l'adaptation aux changements climatiques et pour leur atténuation, par région
(en millions d'USD)



Région	Total des financements approuvés par le FIDA pour l'atténuation des changements climatiques (en USD)	Total des financements accordés par le FIDA pour l'adaptation aux changements climatiques (en USD)	Total des financements accordés par le FIDA pour l'action climatique (en USD)	Programme de prêts et dons du FIDA	Financements pour l'action climatique (% du programme de prêts et dons)
LAC	45 778 720	114 795 720	160 574 440	250 071 830	64,2
NEN	8 363 000	236 608 801	244 971 801	335 287 102	73,1
WCA	35 077 495	293 557 001	328 634 496	882 778 301	37,2
ESA	34 822 000	390 692 000	425 514 000	887 113 028	48,0
APR	43 692 040	442 111 460	485 803 500	1 023 608 833	47,5
Total	167 733 255	1 477 764 982	1 645 498 237	3 378 859 094	48,7

Figure 9

FIDA12 – Financements accordés par le FIDA pour l'adaptation aux changements climatiques, par secteur et sous-secteur (d'après la classification utilisée par les banques multilatérales de développement)
(en milliards d'USD)

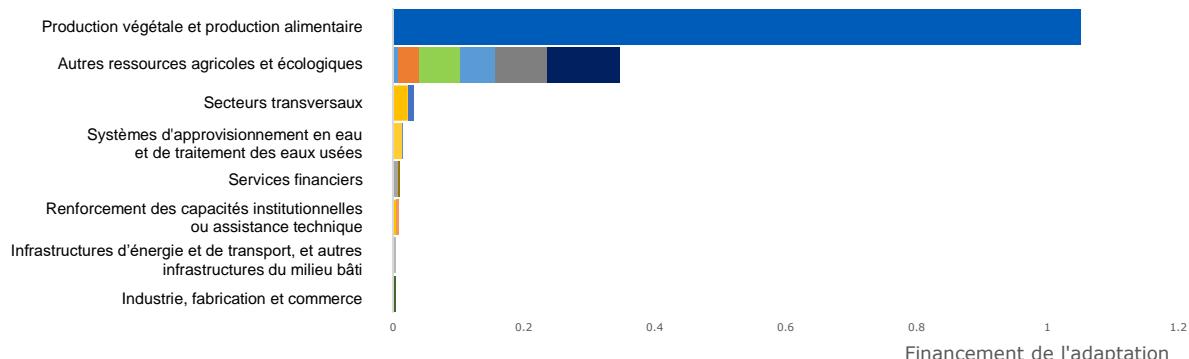
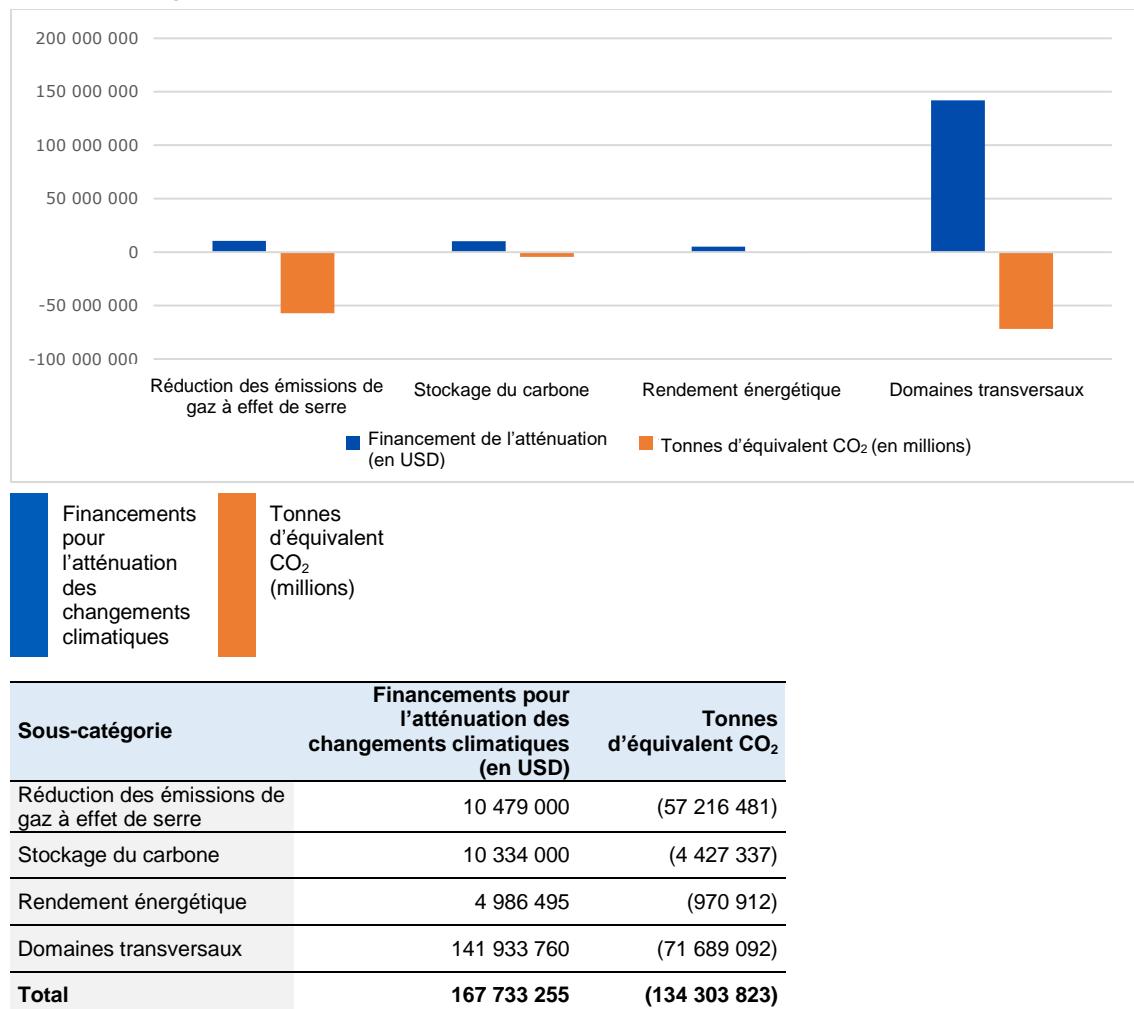


Figure 10

FIDA12 – Financements accordés pour l'atténuation des changements climatiques et estimation des émissions de gaz à effet de serre



Source: Tableau de bord d'ODE sur les thématiques transversales.

B. Émissions financées

125. Le FIDA a réalisé une étude pour estimer le potentiel d'atténuation des changements climatiques offert par les pratiques agricoles qui bénéficient de ses investissements. L'étude porte sur un large éventail de pratiques agricoles promues par le FIDA (et d'autres organismes de développement). Il s'agit d'évaluer leur incidence sur les stocks de carbone organique des sols, les émissions d'oxyde nitreux des sols et les émissions de méthane des rizières. Le FIDA a ainsi pu recenser les pratiques qui présentent le plus grand potentiel d'atténuation et celles qui sont susceptibles d'augmenter les émissions. Ces informations seront prises en compte dans la conception des investissements à venir. Les retombées bénéfiques sur l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation sont notées, mais ne sont pas rendues publiques.
126. L'étude a également fait ressortir un lien particulièrement important: au cours de la période 2007-2016, environ 23% des émissions anthropiques totales de gaz à effet de serre provenaient du secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres³⁸, et les activités du FIDA ont un impact direct sur les

³⁸ FIDA, Paris Alignment: Greenhouse Gas Accounting Analysis for IFAD's investment portfolio in the AFOLU sector (Rome: FIDA, 2022), www.ifad.org/documents/48415603/49753010/paris-alignment.pdf/1ed00344-66a3-48ff-7f94-0052852dc535?t=1726642435914.

émissions de gaz à effet de serre de ce secteur. L'étude a confirmé que le FIDA permet de capter davantage de gaz à effet de serre qu'il n'en émet³⁹.

127. Aux termes de la norme IFRS S2, les organisations sont tenues de fournir des informations sur leurs émissions de gaz à effet de serre⁴⁰ conformément au document *A Corporate Accounting and Reporting Standard* (2004) du Protocole des gaz à effet de serre⁴¹. Toutefois, la norme IFRS S2 ne prescrit pas de méthode spécifique pour le calcul des émissions financées de l'entité⁴². Pour les projets, le FIDA utilise principalement EX-ACT⁴³, l'outil d'évaluation préalable du bilan carbone élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Dans le cadre de projets liés au climat, le Fonds utilise le Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial⁴⁴ pour l'estimation ex ante de l'incidence des émissions évitées de gaz à effet de serre des animaux d'élevage⁴⁵. Ces outils sont conformes à la norme énoncée dans le document *A Corporate Accounting and Reporting Standard* (2004) du Protocole des gaz à effet de serre et à la méthode employée par d'autres banques multilatérales de développement⁴⁶.
128. Au titre de FIDA13, le Fonds s'est engagé à élaborer une feuille de route pour l'alignement sur l'Accord de Paris, et à mieux épauler les pays dans la mise en œuvre de leurs plans d'action climatiques nationaux (contributions déterminées au niveau national et stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité) en prenant des mesures qui seront énoncées dans la Stratégie pour le climat, l'environnement et la biodiversité, qui est en cours d'élaboration. Toutefois, il est important de souligner que, du fait de son mandat et de la nature de ses investissements, le FIDA a déjà bien progressé pour ce qui est de l'alignement sur l'Accord de Paris.

C. Indicateurs et cibles relatifs aux activités internes

Méthode de collecte et de calcul des données relatives aux activités internes

129. Les émissions internes du FIDA sont calculées conformément au Protocole des gaz à effet de serre et publiées dans le rapport « Du bleu au vert » des Nations Unies. Le FIDA assure un suivi des valeurs nécessaires à l'établissement des rapports et recueille les données auprès des coordonnateurs dans ses bureaux de pays.

³⁹ Rapport sur FIDA13 (GC 47/L.5).

⁴⁰ Dans le document *A Corporate Accounting and Reporting Standard* du Protocole des gaz à effet de serre, les émissions de gaz à effet de serre des entreprises sont classées dans l'un des champs d'application ci-après. Les émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 1 sont des émissions directes qui émanent de sources que l'entité possède ou contrôle, par exemple un véhicule. Les émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 2 sont des émissions indirectes attribuables à la production d'électricité, de chaleur ou de climatisation achetée par l'entreprise. Les émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3 sont les émissions indirectes (autres que les émissions du champ d'application 2) produites dans la chaîne de valeur de l'entreprise, tant en amont qu'en aval (par exemple les biens et services achetés, les voyages officiels, les déplacements domicile-travail du personnel et les investissements financiers).

⁴¹ IFRS S2, 29(a)(ii).

⁴² Voir les discussions tenues le 19 septembre 2024 par le Groupe de mise en œuvre de la transition de l'ISSB: hormis les prescriptions relatives à la mesure des émissions de gaz à effet de serre figurant dans la norme IFRS S2, notamment l'obligation de mesurer ces émissions conformément au document *A Corporate Accounting and Reporting Standard* (2004) du Protocole des gaz à effet de serre et au cadre de mesure des émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3 tel que défini dans la norme IFRS S2, cette dernière ne prescrit pas de méthode de mesure pour le calcul des émissions financées d'une entité.

⁴³ Cet outil permet d'estimer et de suivre systématiquement les effets des interventions effectuées dans le secteur agricole sur les émissions de gaz à effet de serre. EX-ACT est le seul outil de comptabilisation des gaz à effet de serre qui couvre l'ensemble du secteur agricole, notamment l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres; les zones humides intérieures et côtières; la pêche et l'aquaculture; les intrants et les infrastructures agricoles.

⁴⁴ Modèle de processus fondé sur un cadre d'évaluation du cycle de vie qui simule les émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes d'élevage et les attribue aux différents produits.

⁴⁵ La plupart des institutions financières internationales calculent déjà les émissions financées de gaz à effet de serre ex ante à l'étape de la conception (sensiblement de la même façon que le FIDA).

⁴⁶ D'autres banques multilatérales de développement ont recours au cadre du Partnership for Carbon Accounting Financials, une initiative lancée par des institutions financières pour mesurer les émissions financées.

130. **Coefficients d'émission utilisés pour calculer les équivalents CO₂.** Suivant la définition établie par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'organisme responsable du traitement des données du FIDA et de la compensation de ses émissions, le coefficient d'émission⁴⁷ décrit la quantité d'un gaz à effet de serre donné qui est libérée par une activité, par exemple la masse de CO₂ créée par l'utilisation d'un véhicule sur un kilomètre ou la combustion d'un kilogramme de combustible dans une chaudière. Ces coefficients sont obtenus auprès de diverses autorités dans les domaines techniques en question, par exemple les coefficients d'émission du secteur de l'électricité sont obtenus auprès de l'Agence internationale de l'énergie. Les coefficients d'émission sont exprimés en unités qui convertissent l'unité de l'activité en poids de gaz libéré. Une conversion unitaire est également nécessaire lorsque l'unité de mesure du coefficient d'émission diffère de l'unité de mesure des données sur les activités. Par exemple, le coefficient d'émission utilisé pour déterminer la quantité de dioxyde de carbone rejetée par le gazole est exprimé en kilogrammes d'équivalent CO₂/litre de carburant. Le PNUE ne fournit pas de liste de conversions d'unités, mais les conversions entre unités de mesure sont universelles et se trouvent dans n'importe quel guide de référence scientifique.
131. Chaque catégorie d'émission est calculée à l'aide de coefficients spécifiques basés sur le type d'activité (électricité, réfrigérants, carburant, etc.), l'emplacement géographique et l'unité de mesure. Le FIDA a conclu un contrat à long terme garantissant un approvisionnement en électricité produite exclusivement à partir de sources d'énergie renouvelables, ce qui se traduit par un coefficient d'émission nul.
132. Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en tonnes d'équivalent CO₂ au moyen des coefficients d'émission appropriés.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités internes

133. En 2023, le total des émissions calculées pour le FIDA (siège et bureaux de pays) s'est élevé à 3 875 tonnes d'équivalent CO₂. Il ressort d'une analyse des données disponibles pour les cinq dernières années que la pandémie a eu une grande incidence sur les émissions de gaz à effet de serre. Plus précisément, en 2020 et 2021, les émissions ont fortement diminué en raison de la généralisation du télétravail, ce qui a entraîné une baisse notable dans toutes les catégories, en particulier les déplacements en avion, dont la contribution aux émissions de gaz à effet de serre du FIDA est généralement la plus grande. On a assisté à une reprise partielle en 2022, mais la croissance des émissions était toujours freinée par les politiques relatives aux déplacements et au télétravail. En 2023, les activités sont revenues à la normale. Les émissions ont ainsi augmenté dans la plupart des catégories, sans toutefois dépasser les niveaux de 2019.

⁴⁷ Le calculateur d'émissions de carbone de l'OACI (ICEC) est l'outil officiel utilisé par les entités des Nations Unies pour quantifier l'empreinte carbone des déplacements en avion de leur personnel en vue de respecter leurs engagements environnementaux. L'utilisation d'une méthode commune, transparente, impartiale et internationalement reconnue par le système des Nations Unies facilite la mise en commun des données des différentes organisations sur les émissions liées aux déplacements en avion et garantit l'intégrité et la cohérence des inventaires de données. L'ICEC ne calcule que les émissions directes dans l'atmosphère produites par les moteurs des aéronefs pendant un vol. Le mécanisme du forçage climatique attribuable à l'aviation est notamment bien connu. Cependant, une grande incertitude continue de planer sur la quantification de certains éléments non climatiques de l'aviation et les processus physiques sous-jacents. Il s'ensuit qu'aucun consensus scientifique international n'a pu être dégagé sur la question de savoir si ces non-émissions doivent être quantifiées et la méthode à employer à cet égard.

Tableau 2
Total des émissions de gaz à effet de serre par catégorie d'émissions relatives aux activités internes, produites au cours des cinq dernières années

Catégorie	Total des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes d'équivalent CO ₂)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Champ d'application 1	186	32	33	74	122
Champ d'application 2	1 772	506	595	618	669
Champ d'application 3	4 171	846	588	2 284	3 084
Total	6 129	1 384	1 216	2 976	3 875

Figure 11
Total des émissions de gaz à effet de serre produites au cours des cinq dernières années, par source d'émission

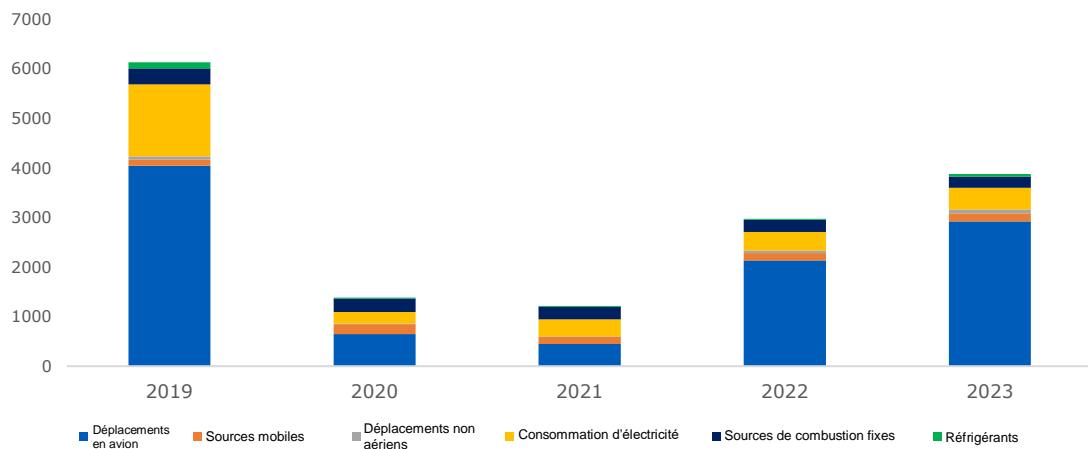
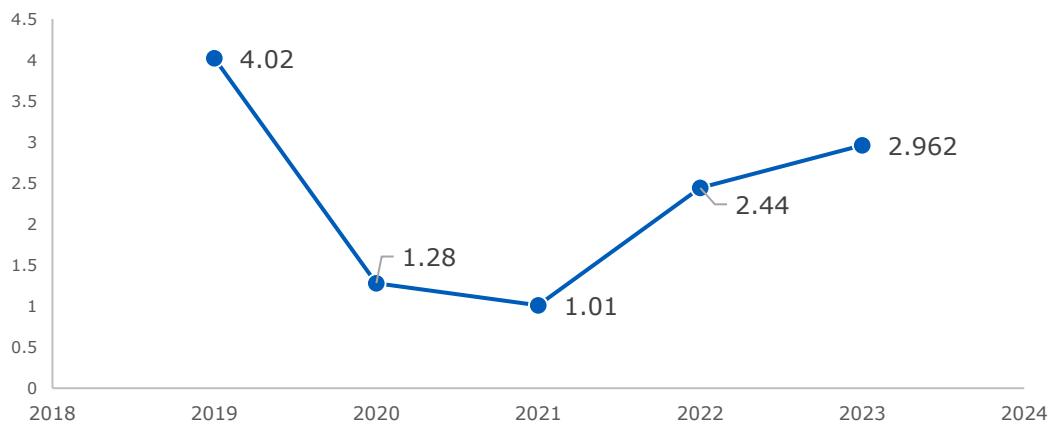


Figure 12
Émissions de gaz à effet de serre produites au cours des cinq dernières années, par personne



134. La pandémie a eu une incidence spectaculaire sur les déplacements en avion, la plupart des voyages non essentiels ayant été suspendus, notamment grâce à la tenue de réunions hybrides. Une reprise progressive s'est amorcée en 2021, mais les niveaux de 2023 restent inférieurs aux chiffres enregistrés avant la pandémie, principalement en raison de l'expérience acquise et de la mise en œuvre de politiques durables en matière de déplacements officiels.

135. Les émissions de sources mobiles et les émissions liées aux déplacements non aériens sont essentiellement produites par les déplacements du personnel des bureaux régionaux et les déplacements locaux devant être effectués dans le cadre des programmes.
136. **Consommation d'électricité.** Malgré la pandémie, la consommation d'électricité a fortement diminué (d'environ 30%) grâce à des choix plus durables en matière d'infrastructures et de technologies, en particulier au siège. Mentionnons l'éclairage entièrement à DEL intégral faisant appel à des capteurs avancés et les systèmes optimisés de chauffage, de ventilation et de climatisation.
137. **Sources de combustion fixes.** Les émissions produites par le siège du FIDA ont constamment diminué grâce à des améliorations technologiques, à la mise à l'arrêt des chaudières en été et à l'optimisation des procédés de climatisation et de chauffage.
138. **Réfrigérants.** Les émissions attribuables aux réfrigérants ont évolué sensiblement de la même façon que les émissions liées à la consommation d'électricité suite à l'amélioration du rendement énergétique.

Autres indicateurs liés aux activités internes

139. **Évolution de la consommation d'eau**⁴⁸. Après avoir fortement baissé en 2020, la consommation d'eau a légèrement augmenté, mais a progressivement diminué depuis, principalement grâce à des mesures axées sur l'efficacité telles que l'utilisation d'aérateurs de robinet à faible débit et l'amélioration des systèmes d'irrigation, et en partie grâce à l'amélioration de la technologie du système et à l'utilisation de l'eau de pluie, qui a permis de réduire la consommation d'eau municipale. Le tableau ci-après fait état de l'évolution de la consommation d'eau au cours des cinq dernières années.

Eau (en m ³)					
2019	2020	2021	2022	2023	
16 192	9 287	13 778	13 781	13 025	

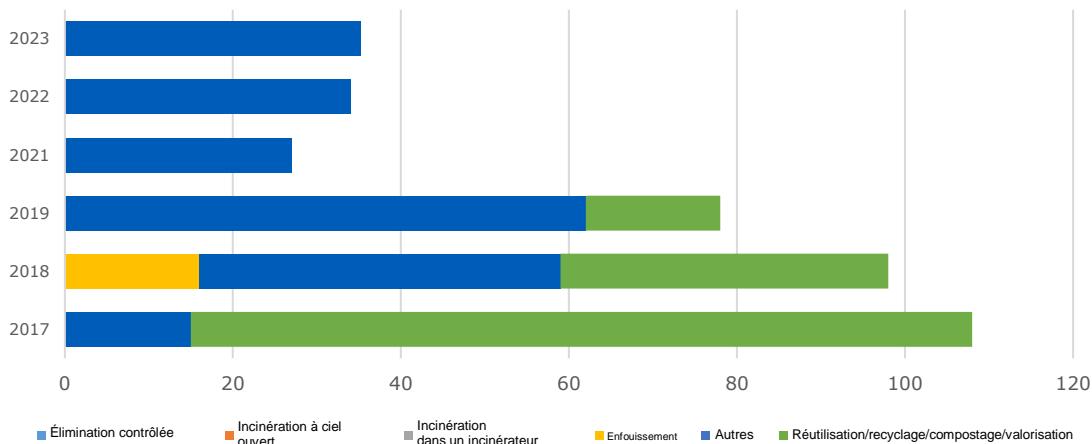
140. **Déchets**⁴⁹. L'évolution est similaire, les chiffres s'étant améliorés après la pandémie à la suite de l'adoption d'une politique plus stricte en matière de tri des déchets. Le tableau ci-après montre l'évolution de la quantité de déchets produits au cours des cinq dernières années (en kg).

Déchets (en kg)					
Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023
Matières non dangereuses	79 866	12 961	24 710	34 835	36 102
Papier	35 710	7 164	14 185	15 818	15 731
Plastique	5 526	641	1 438	2 846	3 094
Matières biodégradables	19 432	3 582	1 358	4 770	4 816
Verre	5 028	200	366	707	1 120

⁴⁸ Un complément d'information se trouve dans la section « Gestion de l'eau et des eaux usées » du présent rapport.

⁴⁹ Un complément d'information se trouve dans la section « Gestion des déchets » du présent rapport.

Figure 13
Évolution de la quantité de déchets produits (en kg) tenant compte de l'évolution des effectifs du FIDA au cours des cinq dernières années



Consommation de papier

Tableau 3
Évolution de la consommation de papier au cours des cinq dernières années

Type de papier	Consommation de papier (en tonnes)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Noir et blanc	12,97	5,65	5,96	4,80	4,96
Couleur	2,08	1,35	0,90	1,38	1,37

VII. Considérations et limites clés en lien avec le présent rapport

141. La direction du FIDA a pris en compte plusieurs considérations et limites clés dans le cadre de la préparation du présent rapport.
142. **Participation des parties prenantes à l'évaluation du caractère significatif.** Pour cette évaluation, le FIDA s'est longuement entretenu avec les parties prenantes internes (diverses divisions et équipes, spécialistes et direction)⁵⁰, ainsi qu'avec les membres du Comité d'audit. Un éventail plus large de parties prenantes seront consultées dans le cadre des examens périodiques du caractère significatif.
143. **Émissions financées.** Les émissions financées sont actuellement évaluées sur une base *ex ante* dans le cadre des projets sensibles au climat. Cette pratique est conforme à celle suivie par d'autres banques multilatérales de développement et à la norme figurant dans le document *A Corporate Accounting and Reporting Standard* du Protocole des gaz à effet de serre.
144. **Évaluation de l'incidence financière prévue.** Dans le cadre de l'évaluation de l'importance relative, le FIDA a réalisé une évaluation qualitative pour déterminer l'incidence financière prévue des impacts recensés sur la base des risques et des possibilités qui en découlent.
145. **Connectivité avec les états financiers existants.** Le FIDA a décidé d'adopter une approche fondée sur la durée et la proportionnalité et d'améliorer progressivement la connectivité entre les informations relatives à la durabilité et les informations figurant dans les états financiers consolidés. Il continuera à se référer aux plus récentes directives de l'ISSB en matière de connectivité et aux analyses

⁵⁰ Il s'agit du groupe de travail interne interdivisions qui appuie l'effort de publication d'informations sur la durabilité, des spécialistes et des représentants de diverses divisions du FIDA.

comparatives des pratiques des autres banques multilatérales de développement et institutions financières internationales.

146. **Communication des scénarios climatiques pour démontrer la résilience face aux changements climatiques.** Des travaux sont en cours pour renforcer les tests de résistance aux risques climatiques utilisés dans la gestion du risque de crédit et les scénarios climatiques qui intéressent le FIDA afin de démontrer la résilience face aux changements climatiques, conformément à la norme IFRS S2.
147. **Approche de l'évaluation du caractère significatif.** Le FIDA a procédé à une évaluation du double caractère significatif (« double matérialité ») pour déterminer les impacts, les risques et les possibilités, conformément aux orientations du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe en matière d'évaluation du caractère significatif. L'approche suivie par le FIDA pour l'évaluation de l'importance relative s'articule autour des axes clés suivants:
 - **Alignment des risques et des possibilités sur la taxonomie des risques du FIDA et sur d'autres politiques pertinentes.** Pour chaque impact (positif ou négatif) recensé, les risques ou les possibilités sont classés et décrits conformément à cette taxonomie interne.
 - **Évaluation de l'ampleur des incidences financières.** Pour évaluer l'ampleur des incidences financières des risques et des possibilités recensés, il convient d'analyser la stabilité financière, la performance économique et les politiques budgétaires des États souverains, ainsi que leur capacité à générer des revenus et à honorer leurs engagements financiers. En se concentrant sur ces facteurs, le FIDA peut estimer l'incidence financière potentielle sur sa situation financière.
 - **Évaluation de la probabilité de la concrétisation.** La probabilité de la concrétisation des risques et des possibilités recensés est évaluée sur la base des données antérieures, des tendances actuelles et d'autres indicateurs pertinents. Le FIDA utilise les données antérieures pour comprendre la fréquence et la gravité des événements passés, tout en tenant compte des tendances actuelles et des nouvelles questions susceptibles d'avoir une incidence sur les événements à venir et l'évolution des risques et des possibilités. Le FIDA peut ainsi porter des jugements éclairés sur la probabilité de divers scénarios, qui viennent étayer les évaluations du caractère significatif au plan financier.
 - **Note et seuil de signification financière.** Pour calculer la note de signification financière, l'on multiplie l'ampleur de l'incidence financière par la probabilité de la concrétisation. Cette note facilite l'évaluation de l'incidence financière globale de chaque risque ou possibilité. En outre, le FIDA a établi un seuil de signification pour déterminer les risques et les possibilités qui sont suffisamment importants pour être communiqués. Ainsi, seuls les risques et les possibilités susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives financières du FIDA sont communiqués.

VIII. Prochaine étape

148. Outre les progrès réalisés en matière de publication d'informations sur la durabilité, le FIDA s'emploiera à faire adopter dans leur intégralité les normes IFRS S1 et S2, à analyser les mesures à prendre pour l'obtention d'une assurance raisonnable ou limitée à l'égard de certaines informations, et à examiner les contrôles sur les informations relatives aux questions ESG.

IX. Mise en garde

149. Les informations figurant dans le présent rapport sont communiquées en date du 31 décembre 2024. Le présent rapport a été préparé à titre purement informatif, n'est pas exhaustif et ne constitue pas un conseil ou une recommandation en

matière d'investissement ou d'ordre financier, économique, comptable, juridique ou fiscal. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe, n'évalue pas le bien-fondé d'une opération sur les titres émis par le FIDA ou les prêts qu'il a octroyés et ne devrait pas servir de justification à une telle opération ou à toute autre décision d'investissement. Il ne se veut pas un guide général d'investissement ni une source de recommandations d'investissement spécifiques. Tous les investissements comportent des risques, et les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

150. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente de titres émis par le FIDA dans tout territoire, ni une sollicitation de procurations ou de votes, et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement ou une incitation à l'investissement. Toute émission de titres du FIDA se fera uniquement sur la base de la documentation pertinente, y compris, mais sans s'y limiter, le prospectus d'émission, la lettre d'intention et/ou les conditions finales, selon le cas, élaborée par le FIDA ou pour son compte. Le FIDA vous encourage à consulter vos conseillers pour savoir si l'investissement ESG est adapté à votre stratégie d'investissement globale avant d'investir.
151. Ni le FIDA ni aucun de ses affiliés, mandataires, dirigeants, employés, fonctionnaires ou conseillers ne fournissent aucune garantie, expresse ou implicite, et aucune certitude ne doit être accordée eu égard à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la justesse des informations ou de toute opinion contenues dans le présent rapport. Les informations contenues dans le présent rapport doivent être considérées en regard des circonstances prévalant au 31 décembre 2024 et ne seront pas mises à jour pour tenir compte des évolutions importantes postérieures au 31 décembre 2024. Ni le FIDA ni aucun de ses affiliés, mandataires, dirigeants, employés, fonctionnaires ou conseillers ne peuvent être tenus responsables de quelque manière que ce soit, y compris en ce qui concerne les pertes ou dommages directs ou indirects (par négligence ou autrement) découlant de l'utilisation du présent rapport ou de son contenu, ou de toute autre question connexe. Le présent rapport comprend des indicateurs non financiers qui sont sujets à des incertitudes de mesure résultant de limitations inhérentes à la nature de ces données et aux méthodes utilisées pour les établir. L'utilisation de techniques de mesure différentes mais acceptables peut donner lieu à des écarts importants entre les mesures. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier. Le FIDA se réserve le droit d'actualiser ses techniques et méthodes de mesure. Les raisons pour lesquelles un projet, une activité ou un investissement peut être considéré comme « durable », « vert », « ESG » ou comme un investissement répondant à des désignations similaires varient, et le présent rapport ne fournit aucune garantie quant à l'exactitude de ces descriptions et est subordonné à toute communication spécifique en relation avec un projet, une activité ou un investissement donné.
152. L'inclusion d'informations dans le présent rapport ne doit pas être interprétée comme une caractérisation du caractère significatif ou de l'incidence financière de ces informations. Certaines déclarations contenues dans le présent rapport sont des « déclarations prospectives », notamment les déclarations relatives aux stratégies, aux plans, aux évolutions, aux cibles et aux objectifs du FIDA en matière d'action climatique et d'autres questions liées à la durabilité. Les déclarations prospectives ne sont pas des faits historiques ou des déclarations sur la situation actuelle, mais représentent uniquement les convictions du FIDA concernant des événements futurs, dont beaucoup, par nature, sont intrinsèquement incertains et échappent à son contrôle. Les stratégies, plans, évolutions, cibles et objectifs prospectifs décrits dans le présent rapport ne constituent pas des garanties des résultats ou de performances futurs et comportent certains risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses qui sont difficiles à prévoir et échappent souvent au contrôle du FIDA. Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été faites, et le FIDA n'est pas tenu de les mettre à jour et ne s'engage pas à le faire.

153. Aucun rapport, document ou site Web cité ou mentionné dans le présent rapport n'est réputé faire partie intégrante de ce dernier. Les informations fournies dans le présent rapport sont fondées en partie sur des informations émanant de tiers que le FIDA considère comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par le FIDA. Le FIDA ne fournit aucune garantie quant à la qualité, à l'exhaustivité, à l'exactitude, à l'adéquation à un usage particulier ou à l'absence de contrefaçon des informations obtenues de sources extérieures. Les sources d'informations tierces mentionnées dans le présent document conservent tous les droits relatifs à ces informations, et l'utilisation de ces informations par le FIDA dans le présent rapport n'est pas considérée comme l'octroi d'une licence à un tiers. Le présent rapport contient des liens ou fait référence à des liens vers des sites Web exploités par des tiers (sites Web de tiers). Ces liens ne sont fournis qu'à titre informatif. Les sites Web de tiers ne relèvent pas du FIDA. Le FIDA n'est pas responsable du contenu des sites Web de tiers, ni des liens qu'ils contiennent, et l'inclusion de ces liens ne signifie pas que le FIDA approuve ou recommande ces sites Web de tiers, ou accepte la responsabilité de leur contenu. En cliquant sur un lien contenu dans le présent rapport qui vous dirige vers un site tiers externe qui n'appartient pas au FIDA et qui n'est pas exploité par ce dernier, vous reconnaîtrez et accepterez que le FIDA n'est pas responsable des produits, services ou contenus fournis sur ce site et que vous devez vous référer aux conditions et aux politiques de confidentialité et de sécurité de ce site externe pour obtenir des précisions.
154. Le contenu (y compris, mais sans s'y limiter, les photos, les graphiques, les icônes et l'aspect général du rapport et de son contenu) est la propriété du FIDA, sauf indication contraire. Le FIDA ne renonce à aucun de ses droits de propriété à cet égard, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques déposées et les autres droits de propriété intellectuelle. Les photos, les graphiques et le contenu sont protégés par les droits d'auteur du FIDA, sauf indication contraire.

X. Correspondance détaillée entre le rapport et les obligations en matière d'informations énoncées dans la norme IFRS S2

155. Le tableau ci-après fait la synthèse des informations contenues dans le présent rapport et les met en parallèle avec les obligations prévues par la norme.

IFRS S1 et S2 – thème ou section	IFRS S2 – paragraphes décrivant les obligations en matière d'informations	Sections et paragraphes correspondants dans le présent rapport
Gouvernance	Paragraphes 5 à 7	Vue d'ensemble de la structure de gouvernance du FIDA: paragraphes 20 à 29
		Direction du FIDA: paragraphes 26 à 29
Stratégie	Paragraphes 8 à 23	Gouvernance relative aux possibilités et risques liés aux changements climatiques: paragraphes 30 à 39
		Modèle économique et chaîne de valeur du FIDA, cadre stratégique global du FIDA, aperçu des stratégies de gestion des risques climatiques, résilience face aux changements climatiques, approche suivie pour la planification de la transition, engagement en faveur de la finance durable, définition des horizons temporels, et approche stratégique de la durabilité institutionnelle: paragraphes 40 à 101.
		Annexe I
Gestion des risques	Paragraphes 24 à 26	Aperçu de la gestion des risques au FIDA: paragraphes 102 à 111 Gestion des risques financiers et non financiers liés au climat: paragraphes 112 à 115
Indicateurs et cibles	Paragraphes 27 à 37	Indicateurs et cibles liés aux opérations en aval du FIDA: paragraphes 116 à 128 Indicateurs et cibles relatives aux activités internes: paragraphes 129 à 140 Annexe II

Description détaillée de quelques-uns des sujets, possibilités et risques importants liés aux changements climatiques qui ont été recensés

Le tableau ci-après présente quelques-uns des sujets, possibilités et risques importants liés aux changements climatiques qui ont été recensés, ainsi que les composantes de la chaîne de valeur qui ont été prises en compte, les incidences financières prévues⁵¹ et les horizons temporels correspondants.

Sujet et sous-sujet	Risques et possibilités liés aux changements climatiques raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur les perspectives du FIDA	Description des possibilités et risques liés aux changements climatiques	Composante de la chaîne de valeur prise en compte	Risque physique/risque de transition	Incidence financière prévue	Horizon temporel
Sujet – Adaptation aux changements climatiques	Risque lié à l'exécution des programmes – Environnement et contexte climatique	Risque que la variabilité du climat et/ou les phénomènes climatiques extrêmes, actuels ou futurs, aient des effets négatifs importants sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures et/ou la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, qui se traduirait par une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.			Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	
Sous-sujet – Urbanisation et migrations dues aux changements climatiques	Facteur de risque – Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques		Opérations en aval	Risque physique		Moyen/long terme
Sujet – Atténuation des changements climatiques	Possibilité	Possibilité liée à l'adoption d'un plan de transition visant à atténuer les changements climatiques. Le FIDA compense déjà ses émissions en achetant des crédits proportionnels aux émissions dans le cadre de programmes de compensation du carbone certifiés par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces crédits serviront à financer des projets de développement énergétique et agricole dans des pays en développement afin de maintenir la certification de neutralité climatique.	Activités internes	Possibilité liée à la transition vers une économie à faible intensité carbonique	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Moyen/long terme

⁵¹ Les incidences prévues sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie ont été prises en compte.

Sujet – Atténuation des changements climatiques	Risque lié à l'exécution des programmes – Environnement et contexte climatique	Risque que le projet augmente de manière significative les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.	Opérations en aval	s.o.	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Moyen/long terme
Sous-sujet – Émissions financées	Facteur de risque – Émissions de gaz à effet de serre					
Sujet – Atténuation des changements climatiques	Possibilité	Possibilité liée à la fixation de cibles de réduction de la consommation d'énergie de sources non renouvelables.	Activités internes, opérations en aval	Possibilité liée à la transition vers une économie à faible intensité carbonique	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Moyen/long terme
Sous-sujet – Énergie						
Sujet – Biodiversité	Risque lié à l'exécution des programmes – Incidence environnementale, sociale et climatique	Risque que le projet constitue une menace grave pour la biodiversité, l'accès à des aliments nutritifs diversifiés, les écosystèmes et les services écosystémiques, les habitats sous statut juridique protégé ou en instance de protection et les habitats reconnus comme protégés par les communautés locales traditionnelles et/ou des sources faisant autorité; entraîne la disparition de ce qui précède; comporte la manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.	Opérations en aval	s.o.	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Moyen/long terme
Sous-sujet – Habitats naturels et aires protégées	Facteur de risque – Conservation de la biodiversité	En particulier les risques de réputation compte tenu de l'attention accrue portée à la biodiversité et aux aires protégées et des signalements à grand retentissement de la société civile sur ces questions.				

Sujet – Biodiversité	Possibilité	Possibilité offerte par l'intérêt croissant suscité par l'agroécologie, les mesures de sauvegarde systématiques, les incitations accordées par les fonds pour le climat et l'environnement/l'ASAP et le FIDA, le suivi de la biodiversité, l'empreinte écologique, les indicateurs des écosystèmes, etc., ainsi que par un nombre croissant d'acteurs des filières qui intègrent la biodiversité dans les normes et communiquent des informations relatives aux incidences sur la nature et à la dépendance à l'égard de la nature.	Opérations en aval	Possibilité liée à la transition vers une économie à faible intensité carbonique	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Moyen/long terme
Sujet – Adaptation aux changements climatiques	Risque lié à l'exécution des programmes – Incidence environnementale, sociale et climatique	Risques potentiels liés à la conservation de la biodiversité, à l'utilisation efficace des ressources et à la prévention de la pollution, au patrimoine culturel, aux peuples autochtones, à la main-d'œuvre et aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des populations, à la réinstallation géographique et économique et aux changements climatiques.	Opérations en aval	s.o.	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Court/moyen/long terme
Sujet – Adaptation aux changements climatiques	Risque lié à l'exécution des programmes – Environnement et contexte climatique	Risque que la variabilité du climat et/ou les phénomènes climatiques extrêmes, actuels ou futurs, aient des effets négatifs importants sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures et/ou la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, qui se traduirait par une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.	Opérations en aval	Risque physique	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Moyen/long terme

Sujet – Adaptation aux changements climatiques					
Sous-sujet – Imprévisibilité accrue des aléas climatiques	Risque lié à l'exécution des programmes – Environnement et contexte climatique	Les risques liés à l'incapacité des agriculteurs et des bénéficiaires à maintenir leurs revenus, à l'insécurité alimentaire et à l'augmentation de l'exode rural diminuent la pertinence du mandat du FIDA.	Opérations en aval	Risque physique	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière
Lenteur des phénomènes (variation des températures et des précipitations)/ phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones et inondations)	Facteur de risque – Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques	La non-atteinte des cibles et l'incidence moindre des programmes diminuent la confiance dans l'efficacité du FIDA.			Court/moyen/long terme
Sujet – Biodiversité	Risque lié à l'exécution des programmes – Environnement et contexte climatique	Risque que le projet augmente fortement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des actifs économiques ou des infrastructures des populations cibles à la variabilité du climat et aux aléas climatiques.	Opérations en aval	Risque physique	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière
Sous-sujet – Dégradation des terres et des écosystèmes	Facteur de risque – Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes à la variabilité du climat et aux aléas climatiques				Moyen/long terme
Sujet – Biodiversité	Risque lié à l'exécution des programmes – Environnement et contexte climatique	Risque que le projet constitue une menace grave pour la biodiversité, l'accès à des aliments nutritifs diversifiés, les écosystèmes et les services écosystémiques, les habitats sous statut juridique protégé ou en instance de protection, et les habitats reconnus comme protégés par les communautés locales traditionnelles et/ou des sources faisant autorité; entraîne la disparition de ce qui précède; comporte la manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.	Opérations en aval	s.o.	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière
Sous-sujet – Pêche et cueillette de fruits sauvages	Facteur de risque – Conservation de la biodiversité				Moyen/long terme

Sujet – Pollution	Risque lié à l'exécution des programmes – Environnement et contexte climatique	Risque que les activités appuyées par le projet aient directement et indirectement une incidence sur l'environnement et les ressources naturelles (air, eau, sol et minéraux) et soient à l'origine de la pollution de l'air, du sol et de l'eau; de l'exploitation des minéraux; de l'extraction et de l'épuisement des ressources.	Opérations en aval	Risque physique	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Court/moyen/long terme
Sous-sujet – Pollution des sols et des terres	Facteur de risque – Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution					
Sujet – Pollution	Risque lié à l'exécution des programmes – Environnement et contexte climatique	Risque que les activités appuyées par le projet aient directement et indirectement une incidence sur l'environnement et les ressources naturelles (air, eau, sol et minéraux) et soient à l'origine de la pollution de l'air, du sol et de l'eau; de l'exploitation des minéraux; de l'extraction et de l'épuisement des ressources.	Opérations en aval	Risque physique	Prise en compte de l'incidence financière qualitative – Effet indirect potentiel sur l'accès au financement, la performance financière et la position financière	Court/moyen/long terme
Sous-sujet – Pollution de l'eau	Facteur de risque – Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution					
Sujet – Finance durable						
Sous-sujet – Obligations durables	Possibilité	Possibilité liée à l'augmentation des émissions d'obligations durables en vue de financer davantage de projets axés sur les priorités du FIDA et des gouvernements	Activités en amont/activités internes/opérations en aval	s.o.	Prise en compte de l'incidence financière quantitative – Effet direct potentiel sur l'accès au financement, le coût de ce financement, la performance financière et la position financière	Court/moyen/long terme

Indicateur des émissions financées

Le tableau ci-après définit l'indicateur des émissions financées adopté par le FIDA⁵².

Sujet	Composante de la chaîne de valeur prise en compte	Indicateur	Définition	Cible et performance*
Sujet – Atténuation des changements climatiques			Cet indicateur mesure le volume total d'émissions de gaz à effet de serre évitées et/ou de carbone stocké (en tonnes d'équivalent CO ₂) sur 20 ans. Cet horizon couvre la phase d'exécution du projet (qui dure généralement de 6 à 8 ans), pendant laquelle les activités sont menées, mais aussi la « phase de capitalisation » des acquis (d'une durée habituelle de 12 à 14 ans, qui est ajustée en fonction de la durée du projet pour obtenir une projection à 20 ans), pendant laquelle on peut encore constater l'impact des activités du projet, par exemple sur la teneur du sol en carbone ou la biomasse.	Présentées dans les rapports sur la reconstitution des ressources; les progrès réalisés figurent dans le RIDE et le RIME ⁵³ .
Sous-sujet – Émissions financées	Opérations en aval	Nombre de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (équivalent CO ₂) évitées ou de carbone stocké (millions de tonnes d'équivalent CO ₂ sur 20 ans)		Le FIDA n'établit plus de cibles pour ce qui concerne la portée des interventions et l'obtention des produits et des effets directs depuis l'adoption du Cadre de gestion des résultats de FIDA13 (voir le par. 29 du document IFAD13/3/R.2/Rev.1/Add.1 pour une explication complète) ⁵⁴ .

* Des renseignements complémentaires sur les émissions financées sont présentés dans la section du présent rapport consacrée aux indicateurs et cibles (figure 10).

⁵² Les autres indicateurs de la durabilité environnementale et des changements climatiques figurent dans le Rapport 2024 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (EB 2024/142/R.21) et le Rapport 2024 sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales liées à l'environnement, au climat, au genre, à la nutrition, à la jeunesse et à l'inclusion sociale (EB 2024/142/R.22).

⁵³ Rapport 2024 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (EB 2024/142/R.21) et Rapport 2024 sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales liées à l'environnement, au climat, au genre, à la nutrition, à la jeunesse et à l'inclusion sociale (EB 2024/142/R.22).

⁵⁴ Il est important de souligner que, pour les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités internes, aucune cible n'avait encore été fixée par le FIDA au 31 décembre 2024. Toutefois, comme indiqué dans le présent rapport, le FIDA achète des certificats de réduction, approuvés par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour compenser les émissions internes.

Bibliography

IFAD Official website Link <https://www.ifad.org/>

Some of the relevant documents are listed below:

IFAD Strategy on Biodiversity, 2022-2025 <https://www.ifad.org/en/w/corporate-documents/policies/biodiversity-strategy>

IFAD Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP), International Fund for Agricultural Development, Rome.

IFAD's Sustainable Finance Framework

https://www.ifad.org/documents/38711624/39633845/IFAD%27s+Sustainable+Development+Finance+Framework_20210602123614.pdf/d6623922-8fba-13f6-2b89-0a5ed26d9519?t=1622631337388 IFAD (2016).

IFAD Strategic Framework 2016-2025 - Enabling inclusive and sustainable rural transformation <https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/ifad-strategic-framework-2016-2025> IFAD (2018).

IFAD Strategy and action plan on environment and climate change 2019-2025 <https://www.ifad.org/en/-/ifad-strategy-and-action-plan-on-environment-and-climate-change2019-2025> IFAD (2018).

Report of the Consultation on the Eleventh Replenishment of IFAD's Resource <https://www.ifad.org/en/-/document/report-of-the-consultation-on-the-eleventhreplenishment-of-ifad-s-resources> IFAD (2018).

Report of the Consultation on the Twelfth Replenishment of IFAD's Resources

<https://webapps.ifad.org/members/gc/44/docs/GC-44-L-6-Rev-1.pdf> IFAD (2022).

Report of the Consultation on the Thirteenth Replenishment of IFAD's Resources: Building Rural Resilience for a Food-Secure Future (2024)

<https://webapps.ifad.org/members/repl/13/3/docs/IFAD13-3-R-2-Rev-1.pdf>

Mainstreaming Gender-transformative Approaches at IFAD – Action Plan 2019-2025

<https://www.ifad.org/en/-/mainstreaming-gender-transformative-approaches-at-ifad-actionplan-2019-2025> IFAD (2021).

Multilateral Organization Performance Assessment Network (MOPAN) Report (2023):

<https://www.ifad.org/en/w/news/mopan-assessment-ifad-2023>

Community-based Agricultural Support Project Plus (CASP+) Project Design Report

<https://www.ifad.org/documents/38711624/39485424/Tajikistan+2000002204+CASP+Project+Design+Report+November+2021.pdf/683ecc17-711a-1a65-928e869a2e15b8b4?t=1637936849060> IFAD (2021).

Annual Report on IFAD's Investigation and Anticorruption Activities during 2021

<https://www.ifad.org/en/-/annual-report-on-ifad-s-investigation-and-anticorruption-activitiesduring-2021>

IFAD Strategy on Biodiversity 2022-2025 <https://www.ifad.org/ptBR/web/knowledge/-/ifad-strategy-on-biodiversity-2022-2025> IFAD (2022).

INVESTING IN RURAL PEOPLE - IFAD Investor Presentation

https://www.ifad.org/documents/38711624/43183942/investor_relations_presentation2022.pdf/cf777f05-f02c-032f-36aa-e2acac621be7?t=1651231160339 IFAD (2022).

Annual Report 2021 https://www.ifad.org/documents/38714170/45783234/ar2021_e.pdf/5f9214fa-866a-630bec19-27147febc42d?t=1659005897650 IFAD (2022).

Report on IFAD's Development Effectiveness 2022 (RIDE) <https://www.ifad.org/en/ride-report/> IFAD (2023).

Report on IFAD's Development Effectiveness 2024 (Document: EB 2024/142/R.21)

<https://webapps.ifad.org/members/eb/142/docs/EB-2024-142-R-21.pdf>

Comments of the Independent Office of Evaluation of IFAD on the IFAD11 Impact Assessment Report <https://webapps.ifad.org/members/repl/13/1/docs/IFAD13-1-R-5-Add-1.pdf> IFAD11 (2023).

IFAD11 Impact Assessment Report <https://webapps.ifad.org/members/repl/13/1/docs/IFAD13-1-R-5.pdf>